



VILLE DE
NAMUR

CHAPITRE

DEPARTEMENT
DES VOIES PUBLIQUES
DVP

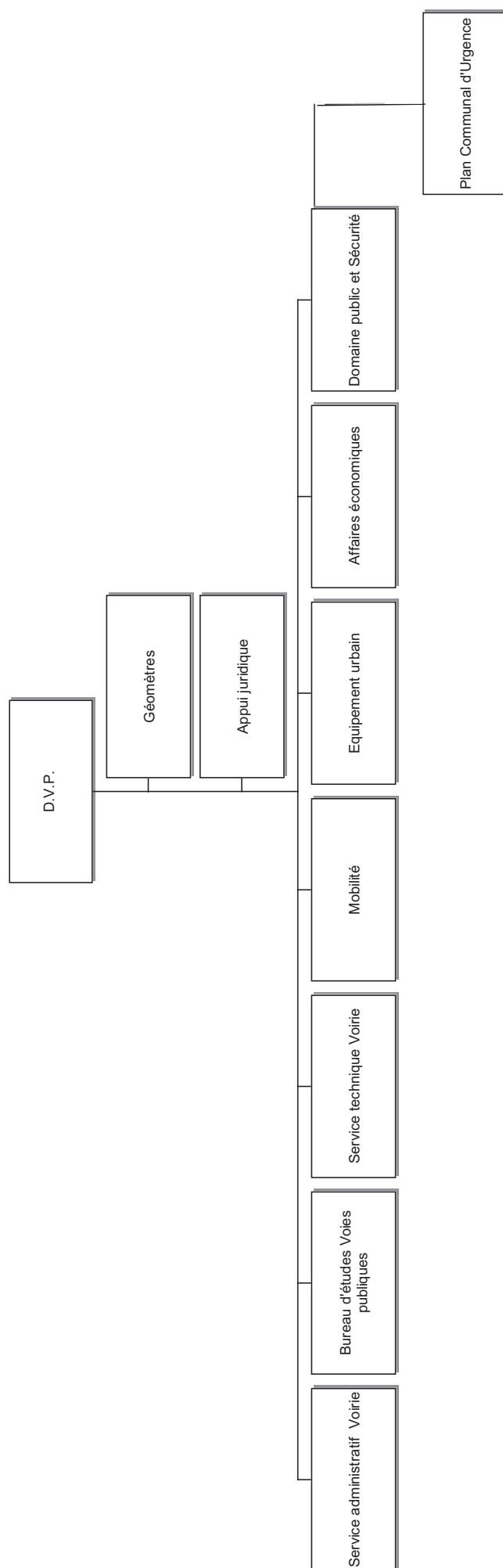
7



D.V.P.

Département des Voies Publiques

DVP



1. Composition du département

- 1 Chef de département
- 1 ingénieur civil pour l'appui technique : prévu au plan d'embauche
- 1 agent administratif (cellule d'appui)
- 1 service administratif Voirie
- 1 service Bureau d'Etudes Voies publiques
- 1 service technique Voirie
- 1 service Mobilité
- 1 service Equipement urbain
- 1 service Domaine public et Sécurité
- 1 service Affaires économiques
- 1 service Plan d'Urgence communal

2. Description du département

La mission du département des Voies Publiques est d'assurer la sécurité et la qualité de vie des citoyens et usagers sur les espaces publics communaux, en bonne articulation avec les autres politiques publiques de la Ville, que ce soit pour répondre à des besoins en termes d'infrastructures, d'équipements ou des besoins immatériels. Cette mission s'inscrit dans la mission de service public plus générale de la Ville, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, avec une attention particulière à chaque citoyen avec ses besoins spécifiques (notamment en termes d'usager de la voie publique : personne à mobilité réduite, piéton, cycliste, usager des transports publics, automobiliste, ...).

Cette mission générale se décline de la manière suivante :

2.1. Missions de base

- la création, l'aménagement et l'entretien d'infrastructures cohérentes, intégrées, de qualité, bien équipées, esthétiques et conviviales
- l'organisation et la gestion de l'usage des espaces publics (et plus particulièrement de la voirie), permanente ou occasionnelle, à des fins de circulation et de stationnement, ou pour diverses activités, que ces dernières soient événementielles, festives, commerciales ou non
- la conception et la mise en œuvre de plans, de mesures et d'actions de mobilité, aussi bien en termes d'infrastructures et d'équipements qu'en termes de réglementation et de promotion
- la gestion des espaces d'inhumation dans les cimetières
- l'initiative, le soutien et l'accompagnement d'actions de développement économique et commercial.

Complémentairement, le D.V.P. apporte également son appui et son expertise pour différentes missions connexes telles que :

2.2. Missions connexes

- les études stratégiques et territoriales (espaces publics, mobilité et développement économique)
- l'étude et la gestion de projet d'aménagement, de l'esquisse jusqu'à l'exécution, avec toutes les phases de conception et de suivi
- l'instruction des projets et des demandes d'autorisation, plus particulièrement pour ce qui concerne les infrastructures, les équipements et les besoins de mobilité ou de développement socio-économique

- la gestion immobilière du domaine public : gestion administrative et juridique, relevés et délimitation du domaine public
- l'expertise et l'analyse de risque relative à la sécurité des infrastructures du domaine public
- la conception, la coordination et le suivi du plan d'urgence
- les interventions ponctuelles en matière de voies publiques, en particulier pour répondre aux demandes et interpellations relatives à des situations complexes, nécessitant une expertise technique ou administrative spécifique et permettant de garantir, voire d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des citoyens et des usagers

En outre, le D.V.P. développe diverses expertises d'appui pour assurer la qualité de ses missions, notamment :

2.3. Missions d'appui

- des procédures de gestion administrative de qualité et sécurisées : notamment en matière de marché public, de gestion foncière et de police administrative (réglementation communale, gestion des autorisations, contrôle et sanction)
- un management qui veille à une bonne coordination tant au sein du département qu'avec le reste de l'administration et de l'autorité communale, notamment à travers la programmation stratégique transversale.

Pour développer ces missions, le D.V.P. s'organise autour d'une direction et de sept services. Chacun d'entre eux poursuit des missions et des tâches spécifiques et complémentaires.

3. PST – Etat d'avancement

Objectif n° 14 Mieux planifier la réfection et l'entretien des voiries		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
14.1. Développer un nouvel outil de gestion pour mieux réparer nos routes.	14.1.1. Acteur extérieur : mettre en place les mesures automatisées de terrain par véhicules multifonctions en autres (structure, mesures, état, aspect visuel...)	
	14.1.2. INASEP : introduire des données dans le logiciel de gestion et du support cartographique thématique	
	14.1.3. Gestion par le Bureau d'Etudes et le Service de la Voirie : planifier et optimiser l'entretien, paramétrage, planification financière des investissements à long terme	Cadastre des voiries Programme d'entretien sur 10 ans

Objectif n° 14
Mieux planifier la réfection et l'entretien des voiries

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
14.2. Assurer une meilleure qualité de vie des citoyens en améliorant le confort des cheminements piétons par la bonne gestion des trottoirs en zones urbanisées avec insistance sur l'aspect « personnes à mobilité réduite »	14.2.1. Créer ou améliorer de nouveaux cheminements piétons	Remarque : les travaux de voirie sont inclus dans les montants lorsque travaux associés « chaussées – piétons » Projets 2013 : travaux terminés, en cours ou à venir (+/- 1.225.000 TVAC): - Namur: chaussée de Charleroi - Namur : mise en piétonnier de la rue Basse Marcelle - Jambes : rue du Couvent
	14.2.2. Assurer régulièrement les entretiens et réparations localisées de trottoirs revêtus, soit par marché de travaux, soit en interne par le Service technique de la Voirie et obtenir de la part des sociétés concessionnaires un travail de qualité	Suivi des demandes d'intervention en interne assuré
	14.2.3. Réaliser un cadastre des trottoirs	Cadastre réalisé pour quartiers prioritaires à faire approuver ultérieurement.
	14.2.4. Faire un planning d'entretien des trottoirs	

Objectif n° 15
Optimaliser la coordination et les délais d'exécution des travaux sur la voie publique

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
15.1. Mieux coordonner les travaux communaux avec ceux des différents impétrants	15.1.1. Mettre à disposition de la commune du planning interactif des différents concessionnaires en fonction des investissements communaux	

Objectif n°16 Liaisonner les cœurs de ville		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
16.1. Liaisonner les deux cœurs de ville (Namur/Jambes) par une passerelle cyclo-piétonne.	16.1.1. Vérifier la faisabilité urbanistique et technique du projet	• Approbation de phase 1 de l'étude (esquisses détaillées) par le Collège communal en date du 6 juin 2013 • Lancement de l'étude d'avant-projet (auteur de projet, DGO2, Ville) le 06/06/2013 • Préparation du projet FEDER : intégration de la passerelle • Contact avec le Fonctionnaire délégué relatif aux procédures d'autorisation : coordination avec le projet « confluence » et EIE conjointe.
	16.1.2. Lancer un projet de construction d'une passerelle cyclo-piétonne sur Meuse	
	16.1.3. Construire une passerelle cyclo-piétonne sur la Meuse	
16.2. Liaisonner le cœur de ville et la citadelle par un téléphérique	16.2.1. Etude de projet du téléphérique et de son intégration urbanistique et patrimoniale	Une étude paysagère a été lancée, pour répondre à la demande de la Commission du Patrimoine. L'étude de faisabilité aborde également les aspects techniques et financiers attribué le 30/12/13
	16.2.2. Etude de projet d'aménagement des espaces publics au départ du centre-ville : place Maurice Servais	
	16.2.3. Réalisation de la liaison mécanique	
	16.2.4. Aménagement de la place Maurice Servais.	
Une étude de faisabilité a dû être lancée avant d'établir le projet. Cela répond à la fois à une demande de la Commission du Patrimoine, mais aussi pour trancher différentes questions techniques		

Objectif n°17 Participer au développement des axes de bus structurants dans le cadre du plan Nam'in Bus		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
17.1. Participer à la réorganisation du réseau TEC en fonction des options d'aménagement du territoire et de mobilité de la Ville	17.1.1 Participer activement au projet Nam'in Bus	
	17.1.2. Lancer un nouveau marché d'abribus, conforme à la nouvelle organisation du réseau TEC et au niveau de service attendu sur les axes bus structurants – voir action 22.1.2.	Attention : nouveau marché abribus à lancer en fonction des nouveaux itinéraires
17.2. Augmenter la vitesse commerciale, la fréquence et le confort des bus sur les axes structurants et autour de la gare de Namur	17.2.1. Aménager les abords de la gare de Namur, en lien avec l'objectif 9.3 relatif à la requalification du quartier de la gare : place de la Station et autres mesures d'accompagnement pour le report de trafic de transit vers le bd du Nord, construction de la nouvelle gare des bus, aménagement de l'axe Rogier-Brabant jusqu'à la gare, ...	Réalisation de l'étude d'aménagement urbain entre les ponts d'Heuvy, de Louvain, de Luxembourg et des Ardennes, dont l'objectif est de donner une cohérence d'ensemble aux divers projets inscrits dans le périmètre.
	17.2.2. Aménager la N4 pour la sécuriser et fluidifier les bus entre Jambes et le futur P+R d'Erpent	Suivi des réunions du groupe de travail pour la N4 Erpent
	17.2.3. Aménager la chée de Waterloo pour la sécuriser et fluidifier les bus	

Objectif n° 18 Mettre en œuvre le Plan communal de Mobilité de Jambes et réactualiser le Plan communal de Mobilité de Namur		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
18.1. Actualiser la vision de la Mobilité sur le grand Namur	18.1.1. Réaliser une étude d'actualisation du PCM de Namur, avec une attention pour Salzinnes	• 18/12/12 : CE marque son accord pour demander actualisation à la Région • 28/12/12 : courrier en ce sens au Ministre Henry • 2013 : pas de budget régional pour Namur – travail sur le projet de pré-diagnostic
18.2. Poursuivre la mise en œuvre du PCM de Jambes	18.2.1. Mettre en œuvre les mesures planifiées à court terme (délibération du Collège du 26 janvier 2010 relatives à Jambes), en collaboration avec les divers partenaires	Il est prévu de faire le point annuellement sur l'avancement du PCM de Jambes lors d'une réunion du CIM

Objectif n° 18 Mettre en œuvre le Plan communal de Mobilité de Jambes et réactualiser le Plan communal de Mobilité de Namur		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
	18.2.2. Mettre en œuvre les mesures planifiées à moyen et long terme (délibération du Collège du 26 janvier 2010 relatives à Jambes), en collaboration avec les divers partenaires	NB : Être proactifs pour relancer certains dossiers (« desserte Acina »...) et être attentifs à certaines opportunités (Z30, réaménagement du parking Acinapolis...)
Pour formaliser les choses, il s'agit de dresser annuellement le constat des mesures (et de leur poids relatif); éventuellement relancer nos partenaires sur l'état d'avancement des grands projets. Mais aussi de mesurer l'impact d'autres projets tels que les suppressions de passage à niveaux ou le parking Acinapolis.		

Objectif n° 19 Encourager les modes de déplacement actif, complémentaires aux déplacements motorisés		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
19.1. Créer des cheminements cyclistes et piétons	19.1.1. Mettre en œuvre le Plan communal cyclable (volet infrastructures du projet pilote "Wallonie cyclable")	<u>Engagement des projets Wacy 2013 :</u> - Bomel/Vedrin - rue Biéva : marquage suggéré puis Aménagement cyclo-piéton hors chaussée - Balisage phase 1: fourniture et pose d'une signalisation (marché de travaux) - Balisage : étude du réseau et élaboration de la signalétique - Mise en place de compteurs permanents - Stationnement vélo <u>Réalisation des Projets 2013</u> - Aménagement du Bd d'Herbatte - Réalisation de zone 30 à Bomel St Servais et au quartier de Coppin - dernière phase de mise en SUL des voiries à sens unique - rampe Salzinnes-les-Moulins - aménagement rue de la Majolique à Malonne - Stationnement vélo
	19.1.2. Etudier le réseau de mobilité douce en rive droite de Meuse (projet Sentiers.be)	

Objectif n° 20 Renforcer l'offre de stationnement		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
20.1. Concrétiser de nouveaux P+R	20.1.1. Créer le P+R de Bouge	
	20.1.2. Créer le P+R d'Erpent	Etude N4 en cours
	20.1.3. Créer le P+R de Belgrade (achat du terrain, lancement de l'étude par la SRWT, plan d'aménagement)	Etude N4 (chaussée de Waterloo) en cours
20.2. Créer de nouveaux parkings en ouvrage pour participer à l'amélioration de l'accessibilité au centre-ville	20.2.1. Créer un nouveau parking en ouvrage sur le site des Casernes (DAU – Régie Foncière – coordination avec la fiche relative à la requalification du quartier des Casernes)	Via Régie foncière
	20.2.2. Réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous le Grognon (coordination avec la fiche 32 « Confluence »)	Réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous le Grognon (coordination avec la fiche 32 « Confluence ») 12 décembre 2013 : Conseil communal approuve le contrat d'étude n° BT-13-1506 à conclure entre la Ville et la SCRL Inasep et portant sur une mission particulière relative à une étude de faisabilité pour l'établissement d'un parking souterrain à la place du Grognon à Namur.
	20.2.3. Etudier la faisabilité pour un parking à Namur Expo	Projet en attente, dans la perspective des orientations stratégiques pour le développement du salon des Expositions (agrandissement sur Salzinnes ou délocalisation en périphérie namuroise).
	20.2.4. Réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous la place du Palais de Justice	12 décembre 2013 : Conseil approuve un contrat d'étude n° BT-13-1499 entre la Ville et la SCRL Inasep et portant sur une mission particulière relative à une étude de faisabilité pour l'établissement d'un parking souterrain à la place du Palais de Justice à Namur (18.000 €)

Cet objectif est particulier dans la mesure où il concerne des projets de parkings portés par différents acteurs publics et privés. Une étude de faisabilité a été confiée à Inasep pour les aspects techniques et contraintes du sous-sol pour le Grognon et la place du Palais de Justice (rapport intermédiaire finalisé en avril, en lien avec tous les projets de la Confluence – dossier FEDER).

Objectif n° 21 Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
21.1. Améliorer la signalisation automobile, piétonne et cyclable	21.1.1. Améliorer l'information pour l'accessibilité automobile vers le centre-ville et ses points d'intérêts	Complément à la signalisation routière entre les panneaux dynamiques et les parkings 2013 - Etat des lieux de la signalisation sur le pourtour et dans la corbeille Amélioration de l'accessibilité au centre-ville et aux pôles d'intérêts (modification/complément aux panneaux « porte de ville ») 12/12/13 - Le Collège communal approuve la proposition de réorganiser la signalisation sans plus aucune référence à la notion de porte mais bien à celle de quartiers et aux principaux éléments qui s'y trouvent
	21.1.2. Baliser les itinéraires cyclables	
	21.1.3. Baliser les itinéraires piétons	
21.2. Améliorer la sécurité routière des voiries de transit	21.2.1. Réaliser le cadastre des voiries de transit	La première liste des voiries de transit du BEV a été complétée par celle de la police et de la DGO1. Cette nouvelle liste doit encore être vérifiée et validée par le groupe de pilotage.
	21.2.2. Réaliser l'entretien et réfection des voiries de transit	
21.3. Améliorer la sécurité routière par des aménagements de modération de vitesse et l'instauration de « zones 30 »	21.3.1. Mettre en œuvre les zones 30 proposées dans les PCMs de Jambes et de Namur (révision du PCM de Namur)	

Objectif n° 21 Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
21.4. Améliorer l'accessibilité des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite (PMR)	21.4.1. Mettre en place le guidage sonore pour mal voyants au centre-ville	Démarche préparatoire à l'installation du guidage sonore (dont projet de raccordement électronique)
	21.4.2. Prendre en considération les déplacements PMR dans l'étude des projets de la Ville	<u>Stationnement PMR</u> Inventaire des emplacements de stationnement dans la commune (en cours) <u>Voirie et abords bâtiments communaux</u> Accessibilité PMR intégrée dans les projets des bureaux d'études Voirie, Bâtiments et Régie foncière <u>Comité PMR</u> (6 réunions par an) Avis, conseils ou information sur l'accessibilité dans le cadre du Comité PMR : Verdur Rock, Marché de Noël, Cap Estival, Namur Plage, hall sportif de Beez, piscines namuroises, appui aux services Elections et Bâtiments pour une meilleure accessibilité des bureaux de vote, séance d'information pour les agents électoraux communaux sur l'accueil des PMR, information «Access-i» pour les événements, activités adaptées dans les bibliothèques, participation au projet « J'accède », présentation de la Centrale des Moins Mobiles

Objectif n° 22 Renforcer le style et l'âme de la Ville par un équipement urbain de qualité et de goût		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
22.1. Moderniser le mobilier urbain d'abribus en y intégrant les nouvelles technologies	22.1.1. Lancer le nouveau marché d'abribus, conforme à la nouvelle organisation du réseau TEC et au niveau de service attendu sur les axes bus structurants	Le marché actuel se terminera le 31/12/2016. Des contacts ont été pris avec le TEC qui a entrepris la réorganisation de son réseau fonction des options d'aménagement du territoire et de mobilité de la Ville. Timing : • phase 1 (diagnostic) : juin à septembre 2013 • phase 2 (enjeux et objectifs, dont enjeu du marché abribus) : septembre à octobre 2013

Objectif n° 22 Renforcer le style et l'âme de la Ville par un équipement urbain de qualité et de goût		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		Des contacts ont également été entrepris avec les sociétés Decaux et Clear Channel afin de connaître l'état de la technologie existante. Un projet FEDER a été introduit pour ce même objectif.
Il sera nécessaire d'impliquer les services de l'informatique dans le comité de pilotage pour les aspects « nouvelles technologies ». Le contrat en cours a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2016, ce qui doit permettre de bien étudier le projet de nouveau CSCh et d'y intégrer la nouvelle organisation du réseau et les nouvelles technologies. Ici aussi, le portefeuille de projets FEDER pourrait faciliter la rencontre de cet objectif si le dossier de Namur était retenu. Des contacts ont été pris pour mieux connaître les nouveaux produits du marché et les nouvelles technologies.		
22.2. Développer des lieux conviviaux dans la ville	22.2.1 Incorporer des œuvres d'art, une fontaine ou un kiosque dans les projets de réaménagement des espaces publics	1. Etude intégration d'art contemporain dans l'espace urbain : • attribution du marché en décembre 2013 • étude en cours, 1ère phase diagnostic 2. Rencontres Namur Confluent Culture 3. Réalisation de fresques urbaines dans le centre-ville • Marché de coordination de la réalisation des fresques attribué en novembre 2013 à l'association Street Art Belgium pour la réalisation d'au moins 5 fresques urbaines au centre-ville

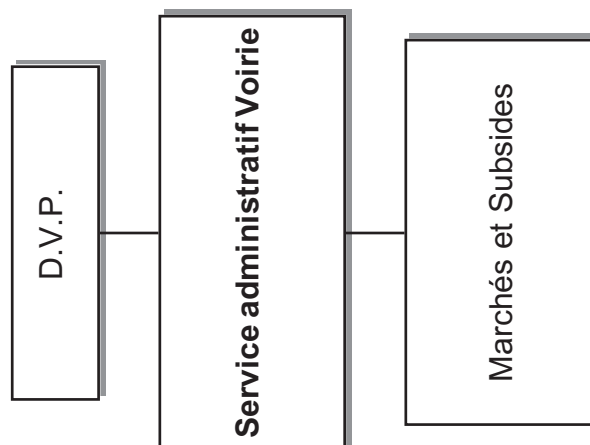
Objectif n° 28 Encourager la création d'emplois et développer nos pôles d'excellence		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
28.1. Valoriser les entreprises et les entrepreneurs, sensibiliser et motiver les jeunes à l'entrepreneuriat	28.1.1. Organiser un salon de l'Innovation, à destination des jeunes entrepreneurs, des écoles et des entreprises namuroises	
	28.1.2. Soutenir de nouvelles formes d'e-commerce	Partenariat avec différents intervenants externes (publics et privés)

Objectif n° 28
Encourager la création d'emplois et développer nos pôles d'excellence

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
28.2. Valoriser l'artisanat local	28.2.1. Augmenter la visibilité des artisans namurois via des actions concrètes (création d'un répertoire sur le site Internet de la Ville, reportages télévision régionale, marché de la Plante, etc.)	Les fiches 28.2.1 et 28.3.1. sont en cours de réorientation Réalisation d'un répertoire des artisans réalisé sur base des participants d'ArtisaNamur
28.3. Définir un plan stratégique de développement économique : schéma de développement économique	28.3.1. Mener une étude afin d'identifier les meilleurs axes de développement économique pour Namur – localisation des activités, secteurs à privilégier, priorisation des actions ; étude suivie au sein d'une Task Force Economie (plateforme réunissant les principaux acteurs économiques namurois)	Externalisation de l'étude. Concrétisation : Horizon 2016

ADMINISTRATIF

VOIRIE



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 2 juristes (dont 1 adjoint au chef de service)
- 5 agents administratifs
- 1 agent technique

2. Missions permanentes

Le service administratif Voirie est chargé des missions synthétiques suivantes :

- marchés publics
- opérations immobilières de voirie
- chemins vicinaux
- dégâts occasionnés à la voirie et dossier RC
- dossiers juridiques du D.V.P.

En matière de marchés publics, il s'agit principalement d'assurer la gestion et le suivi des dossiers de travaux (subventionnés ou en fonds propres), depuis le dépôt des projets par les divers intervenants internes (Bureau d'étude voirie et Egouttage, Espaces verts, direction du département, bureaux d'études extérieurs dans le cadre de marchés spécifiques, ...) jusqu'à leur clôture finale réalisée, en amont et sur le terrain, par le service technique Voirie.

En matière d'opérations immobilières de voirie, il s'agit de mener à bien, des dossiers d'acquisition ou d'aliénation de bien immeubles concernant le D.V.P. (soit la voirie principalement), tant au niveau administratif, qu'au niveau juridique et en étroite relation avec les services internes au D.V.P. et aux autres départements concernés au niveau de la Ville, ainsi qu'avec divers institutions ou organismes extérieurs.

Concernant les chemins vicinaux, il s'agit de mener à bien, des dossiers de chemins vicinaux (modifications, déplacement, suppressions, réhabilitation, ...), tant au niveau administratif, qu'au niveau juridique et en étroite relation avec les services internes au D.V.P. et aux autres départements concernés au niveau de la Ville, ainsi qu'avec divers institutions ou organismes extérieurs ; et ce, en conformité, notamment avec la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux.

Quant aux dossiers juridiques du D.V.P., il y a lieu d'établir les formalités nécessitées par les procédures concernant la Ville en vue de la défense de ses intérêts (dossiers Collège/Conseil, constitution d'un dossier complet et transmission au conseil désigné par la Ville, contacts avec les bureaux d'avocats concernés, ...).

Enfin, le service est également compétent en matière de dégâts occasionnés à la voirie et dossiers RCC en vue de la poursuite des personnes responsables des dégâts occasionnés et de la préservation du patrimoine communal, ainsi que l'indemnisation, via l'assureur lié à la Ville, des dégâts aux biens et aux personnes dont la responsabilité peut être imputée à la Ville.

3. Programmes de subsistance

- droit de tirage élargi : nouveau décret de droit de tirage élargi avec programmation pluriannuelle dès 2013
- plan d'assainissement par Sous-bassin Hydrographique (P.A.S.H.)
- plan général d'égouttage
- programme triennal
 - programme triennal transitoire 2013
 - nouveau décret de droit de tirage élargi avec programmation pluriannuelle dès 2013 avec disparition de la notion de programme triennal tel que connu jusqu'à présent
- subside « Wallonie cyclable »

- projets HPT et divers : il s'agit de projets financés en fonds propres et/ou en dehors des grands axes et/ou projets subsidiés ci-dessus.

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
138/733-51	Honoraires plans d'aménagement, urbanisme et autres études	30
138/733ST-51	Honoraires grands projets structurants	
421/731-60	Travaux de voirie	40
421/731MO-60	Travaux de voirie - mobilité	40
421/731PT-60	Travaux de voirie Plan triennal	40
421/731TI-60	Droit de tirage entretien voiries	42
423/741-52	Achat de signalisation routière et de petits équipements	42
425/731-53	Achat équipement et mobilier urbain + placement	44
426/731V-53	Plan lumière	44
482/732-55	Travaux de construction des cours et plans d'eau (Houyoux)	46
569/731 60	Travaux de voirie en cours d'exécution	48
766/725-60	Maintenance parcs et jardins	62
877/732-60	Travaux construction d'infrastructure en cours d'exécution	76
877/732PT-60	Travaux égouttage Plan triennal	76
877/735-60	Entretien extraordinaire de la voirie et de l'infrastructure	76
877/812-51	Libération des participations dans les entreprises publiques	76
878/725-54	Équipement et maintenance extraordinaire des parcs, jardins et cimetières	80

5. Rapport d'activités

5.1. Statistiques générales

- dossiers présentés au Collège communal : 254
- dossiers présentés au Conseil communal : 62
- courriers :
 - nombre d'entrées : 602 (MP) + 396 (OIV – DGV – RCV - DIV) = 998
 - nombre de sorties : 674 (MP) + 642 (OIV – DGV – RCV – DIV) = 1.316
- factures extraordinaires traitées : 209
- factures ordinaires traitées : 2

5.2. Service administratif Voirie

5.2.1. Travaux terminés – décomptes

Travaux subsidiés (Plan triennal)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – rues Del Marmol & de la Chapelle / Saint-Servais – rue Jean Chalon (CSC n° V 792)	Réfection des trottoirs et des chaussées	422.925,03 €

Saint-Servais – rues Docteur Haibe, Chapelle St-Donat & du Pavillon (CSC n° V 811)	Travaux de réfection des chaussées et des trottoirs	295.077,80 €
--	---	--------------

Travaux subsidés (Droit de tirage)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – diverses chaussées (CSC n° V 897 bis – lot n° 2 – DT 2010-2012)	Entretien et réfection	530.509,78 €
Namur – diverses chaussées (CSC n° V 897 bis - lot n° 3 – DT 2010-2012)	Entretien et réfection	519.650,30 €

Travaux subsidés (Wallonie cyclable)

Lieu	Descriptif	Coût
Saint-Servais – rue Muzet & avenue des Croix de Feu (CSC n° V 917 bis – lot n° 1)	Aménagement chemin cyclo-piétons	267.068,95 €
Namur – diverses rues (CSC n° V 918)	Travaux de création de sens uniques limités	40.184,10 €

Travaux subsidés (Autres subsides)

Lieu	Descriptif	Coût
Jambes – rues Charles Lamquet, Antoine, Stévenne, Eloy, Karler, Michiels (CSC n° V 762 bis)	Travaux d'aménagement de la rue Charles Lamquet en zone 30 et des rues Antoine, Stévenne, Eloy, Karler et Michiels en zones résidentielles	1.271.995,56 €
Namur – rue du Quatrième Génie (CSC n° V 905)	Aménagement d'un espace multisports et de deux aires de jeux	182.857,80 €
Namur – avenue Reine Astrid (CSC n° V 925)	Réfection des trottoirs et adaptations traversées piétonnes PMR	255.006,41 €
Namur (CSC n° V 934b – Crédit d'Impulsion)	Amélioration des traversées piétonnes en faveur des PMR	59.510,49 €

Travaux en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
La Plante – rues Dohet, des Houblonnières et Théodore Baron (CSC n° V 861)	Aménagement de l'espace public	374.998,32 €
La Plante – avenue de la Pairelle (CSC n° V 868)	Aménagement de trottoirs	266.804,79 €
Namur – rue Henri Lemaître (CSC n° V 893)	Travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs	556.077,86 €
Namur – parc Louise-Marie (CSC n° V 913)	Aménagement du jardin Jean Chalon	52.345,10 €
Bouge – chaussée de Louvain, 204 (CSC n° V 941)	Travaux de démolition d'un immeuble et sécurisation du site	48.416,92 €
Temploux – chemin Batys de Soye (CSC n° V 945)	Travaux de rétablissement du chemin	62.256,92 €
Dave – rue des Ecoles / Wépion – rue Trieux Colin (CSC n° V 953)	Travaux d'aménagement en vue de résoudre des problèmes d'inondations localisées	63.807,06 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – bord de Meuse (CSC n° V 955)	Travaux d'installation de cimaises	19.408,40 €
Gelbressée – rues Moëns et des Casernes (CSC n° V 965)	Travaux d'aménagement d'un carrefour	29.754,82 €
Malonne – rue de la Majolique (CSC n° V 966)	Création cheminement cyclo-piétons	93.823,08 €
Saint-Marc – rue Haut de Bomel (CSC n° V 968)	Intervention urgente à réaliser suite aux inondations du 20 mai 2012 – entretien chaussée et réalisation réseau évacuation eaux de surface	102.607,13 €
Suarlée – rue de Dorlodot (CSC n° V 973)	Travaux de réalisation d'un trottoir et entretien de la chaussée	166.386,17 €
Namur – rue des Tanneries – pie (CSC n° V 978)	Réfection et amélioration du réseau « eaux de surface »	49.510,47 €
Saint-Servais – rue des Liserons (CSC n° V 984)	Pose d'un égout et remise en état de la voirie	52.686,35 €
La Plante – parc de La Plante (CSC n° V 992)	Restauration de l'allée principale du parc	45.965,00 €
Wépion – chemin du Potisseau, 176 (CSC n° V 1009)	Remplacement urgent de l'égout	61.557,21 €

5.2.2. Travaux en cours

Travaux subsidiés (Plan triennal)

Lieu	Descriptif	Coût
Vedrin – rue Adrien Lorphèvre (CSC n° EG-06-137)	Travaux d'égouttage et de réfection de voirie	105.396,19 €
Namur – axe Bomel / Saint-Servais – rues Nanon, des Fours à Chaux, de l'Industrie et A. Ortmans (CSC n° V 860 bis)	Travaux de réfection de voiries	1.510.198,75 €
Jambes – chaussée de Liège (CSC n° V 876)	Aménagements urbains chaussée de Liège (travaux conjoints) – supplément 6 % prix unitaires	60.382,22 €
Jambes – chaussée de Liège (CSC n° V 876)	Aménagements urbains chaussée de Liège (travaux conjoints) – avenant n° 1 (5,35% / Total attribué : 1.027.890,12 €)	55.000,00 €
Namur – divers trottoirs (CSC n° V 880)	Travaux d'entretien et de réfection de divers trottoirs	786.678,18 €
Namur – divers trottoirs (CSC n° V 880)	Travaux d'entretien et de réfection de divers trottoirs – avenant n° 2	21.738,35 €
Temploux – rue Saint-Antoine (CSC n° V 933 bis)	Travaux d'égouttage et de réfection de voirie	645.377,93 €
Malonne – rues Les Tris et Bransart (CSC n° V 959 – EG-10-207)	Travaux d'amélioration et d'égouttage	1.404.394,78 €
Malonne – rue Fernand Colon (CSC n° V 961 bis – VEG-11-775)	Travaux d'égouttage et réfection de voiries	842.263,69 €
Marche-les-Dames – hameau de Wartet (CSC n° V 969 – COE1+1-11-693)	Mise en zone d'assainissement collectif – travaux d'égouttage	463.954,61 €

Travaux subsidés (Droit de tirage)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur - DT 2010 – diverses rues – lot n° 1 (CSC n° V 897 bis lot 1)	Travaux de raclage/pose – réfections localisées de rues revêtues d'hydrocarboné	1.225.328,95 €
Namur - DT 2010 – diverses rues – lot n° 1 (CSC n° V 897 bis lot 1)	Travaux de raclage/pose – réfections localisées de rues revêtues d'hydrocarboné – avenant n° 1 (7,01 % / Total attribué : 1.225.328,95 €)	85.856,76 €
Namur – entretien diverses voiries (CSC n° V 911 bis lot n° 1 – DT 2011.01)	Travaux de réfections localisées de rues revêtues d'hydrocarboné à Dave, Jambes, Marche-les-Dames, Malonne, Flawinne, Belgrade, Namur, Vedrin	848.857,35 €
Namur – entretien diverses voiries (CSC n° V 911 bis lot n° 2 – DT 2011.01)	Travaux de réfections localisées de rues revêtues d'hydrocarboné à la Citadelle : avenue des Trieux, avenue Baron Fallon et avenue Vauban	374.590,44 €
Namur – entretien diverses voiries (CSC n° V 922 bis – DT 2011.02)	Travaux de réfections localisées de rues revêtues d'hydrocarboné à Malonne, Namur, Suarlée et Loyers	228.811,00 €
Namur – boulevard d'Herbatte (CSC n° V 939 ter)	Travaux portant sur la réfection de la voirie et aménagements urbains (+ SRWT)	1.170.641,02 €
Jambes (rue de Géronsart) Loyers (rue de Belair) (CSC n° V 957 bis)	Entretien de voiries	172.916,68 €

Travaux subsidés (Crédit d'Impulsion - Plan Escargot)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – boulevard Frère Orban (CSC n° V 772)	Aménagements en faveur des usagers faibles (+ SRWT)	304.208,91 €
Jambes - avenue Jean Materne (CSC n° TECH 1530)	Travaux de réfection chaussée et trottoirs, aménagement site propre autobus, renouvellement conduites et raccordements d'eau (+ SRWT et SWDE)	1.083.698,93 €
Jambes - avenue Jean Materne (CSC n° TECH 1530)	Travaux de réfection chaussée et trottoirs, aménagement site propre autobus, renouvellement conduites et raccordements d'eau (+ SRWT et SWDE) – avenant n° 1 (3,14 % / Total attribué : 1.083.698,93 €)	34.046,02 €

Travaux subsidés (« Wallonie cyclable »)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – rue Muzet et avenue des Croix de Feu : cheminement cyclo-piéton – lot n° 2 (CSC n° V 917 bis)	Travaux d'aménagement cheminement cyclo-piéton	67.214,29 €
Namur – création de S.U.L. 2 ^{ème} phase (CSC n° V 952)	Travaux de réalisation de la signalisation horizontale et verticale dans le cadre création de S.U.L. (2 ^{ème} phase)	83.499,16 €
Namur (Bomel) – Saint-Servais (CSC n° V 976)	Travaux d'aménagement d'une zone 30	65.910,21 €

Travaux subsidés (Autres subsides)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – rue du Grognon et du Pont – Plan Mercure (CSC n° V 775)	Travaux d'aménagement des voiries d'accès au Grognon – avenant n° 3 (1,47 % / Total attribué : 329.486,21 €)	4.668,97 €

Travaux en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Suarlée – rue de Zualart (CSC n° COE1+1-10-206)	Travaux de curage de canalisations	8.835,00 €
Jambes – avenue Materne (CSC SPW n° 01.03.01-10.G.88)	Travaux aménagements avenue Materne (partie régionale pont de Jambes au croisement avenue Bovesse et rue de Dave) (Marché SPW avec part à charge Ville : 95.988,07 €)	95.988,07 €
Naninne – rue de la Gare (CSC n° V 673)	Travaux d'aménagement de sécurité routière	74.565,65 €
Jambes – Namur – Loyers – Saint-Marc (CSC n° V 749)	Travaux de curage de canalisations	78.176,64 €
Namur – diverses rues (CSC n° V 752)	Campagne de sondages	75.746,00 €
Beez – Cognelée – Temploux (CSC n° V 786)	Curage de canalisations	62.931,00 €
Bouge – rue Georges Attout (CSC n° V 807)	Travaux de stabilisation d'un mur de soutènement	22.912,56 €
Saint-Servais – rue Jules Bours et ancienne chaussée de Perwez (CSC n° V 841)	Travaux de réfection des chaussées et trottoirs et création d'une zone 30 – avenant n° 1 (8,85 % / Total attribué : 303.609,28 €)	26.884,76 €
Namur – entretien chaussées (CSC n° V 847)	Programme tri-annuel de travaux de raclage/pose et d'enduisage (2009-2010-2011)	254.874,85 €
Namur (CSC n° V 850 bis)	Etudes endoscopiques et curage de diverses canalisations	72.406,40 €
Namur – rue du Lombard (CSC n° V 855)	Travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs	190.366,28 €
Namur – réparations localisées trottoirs (CSC n° V 863)	Travaux de réparations ponctuelles et localisées de trottoirs	68.030,85 €
Namur – réparations localisées trottoirs (CSC n° V 863)	Travaux de réparations ponctuelles et localisées de trottoirs – avenant n° 2 (9,63 % / Total attribué : 68.030,85 €)	6.552,23 €
Salzinnes – rues Henri Lecocq et Louis Loiseau (CSC n° V 874)	Travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs	551.531,31 €
Salzinnes – rues Henri Lecocq et Louis Loiseau (CSC n° V 874)	Travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs – avenant n° 1 (9,63 % / Total attribué : 551.531,31 €)	53.136,23 €
Salzinnes – rues Henri Lecocq et Louis Loiseau (CSC n° V 874)	Travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs – avenant n° 2 (6,15 % / Total attribué : 551.531,31 €)	33.909,04 €
Salzinnes – rues Henri Lecocq et Louis Loiseau (CSC n° V 874)	Travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs – avenant n° 2 (6,15 % / Total attribué : 551.531,31 €)	23.764,40 €
Jambes – diverses rues (CSC n° V 900)	Curage par traitement biologique du réseau d'égouttage de diverses rues Jambes	102.668,50 €

Lieu	Descriptif	Coût
Marche-les-Dames, rue Haigneaux (CSC n° V 907)	Travaux d'entretien	65.158,32 €
Marche-les-Dames, rue Haigneaux (CSC n° V 907)	Travaux d'entretien – avenant n° 1 (45,96 % / Total attribué : 65.158,32 €)	59.895,00 €
Namur – réfection voiries (CSC n° V 914)	Petites réparations localisées et durables de diverses chaussées revêtues d'enrobé hydrocarboné	61.897,95 €
Jambes – Plateau de Belle-Vue : création de voiries (CSC n° V 920)	Travaux de création de voiries, d'un réseau d'égouttage et de mise à disposition de tranchées impétrants	761.577,68 €
Jambes – Plateau de Belle-Vue : création de voiries (CSC n° V 920)	Travaux de création de voiries, d'un réseau d'égouttage et de mise à disposition de tranchées impétrants – avenant n° 1	13.068,00 €
Jambes – Plateau de Belle-Vue : création de voiries (CSC n° V 920)	Travaux de création de voiries, d'un réseau d'égouttage et de mise à disposition de tranchées impétrants – avenant n° 2	-3.751,00 €
Namur (CSC n° V 931)	Inspection caméra et curage de diverses canalisations	27.969,15 €
Namur – aménagements de sécurité (CSC n° V 935)	Travaux divers d'aménagements de sécurité ponctuels	65.662,40 €
Namur – création columbariums (CSC n° 938)	Travaux de création de columbariums aux cimetières de La Plante, Wépion et Andoy	80.188,10 €
Jambes – rue de Coppin (CSC n° V 948)	Travaux d'aménagement de carrefour et d'arrêt de bus (SRWT) en vue de la création d'une future zone 30	158.486,88 €
Dave (rue des Ecoles) – Wépion (rue Trieux Colin) (CSC n° V 953)	Travaux d'aménagements relatifs à la résolution de problèmes d'inondations localisées auprès de particuliers	48.580,02 €
Vedrin – rue Frères Biéva (CSC n° V 956)	Reconstitution du revêtement hydrocarboné (partie rue Frères Biéva)	77.170,17 €
Namur – mise en peinture de garde-corps (CSC n° V 963)	Travaux de mise en peinture de garde-corps du domaine public divers endroits	40.845,24 €
Jambes – plateau de Belle-Vue : équipement en distribution d'eau (2) - (CSC n° V 967)	Travaux de terrassements, fourniture et poses nécessaires à l'alimentation en eau (via SWDE)	174.520,72 €
Namur – pose de mobilier urbain (CSC n° V 972)	Fourniture et pose de mobilier urbain (arceaux vélos) en zones revêtues	29.620,80 €
Jambes – rue de Dave et parc Reine Astrid (CSC n° V 974)	Travaux en vue de la création d'une servitude de passage	45.254,34 €
Namur (avenue Albert I ^{er}) - Saint-Servais (rue de l'Industrie) (CSC n° V 975)	Travaux d'aménagement de deux mini-parkings P+R	112.851,01 €
Flawinne – rue Clément Noël (CSC n° V 982 – EG-06-132)	Travaux d'égouttage et de réfection de voirie	160.997,78 €
Cognelée – Champion : cimetières (CSC n° CV 990)	Travaux portant sur des concessions à désaffecter	39.187,91 €
Jambes – rue de Dave (CSC n° V 996 - SPW O1.03.01-12H78)	Travaux d'aménagement de la rue de Dave	271.918,70 €
Namur – diverses rues (CSC n° V 997)	Curage et inspection caméra de diverses rues	44.286,00 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – diverses canalisations (CSC n° V 998)	Curage d'égouts et inspection caméra	55.224,40 €
Suarlée – vallon du ruisseau du Morivaux (CSC n° V 971 – EG-12-1009)	Travaux de construction d'une digue sur le ruisseau du Morivaux à Suarlée (82,50 % Ville / 17,50 % SPW)	195.006,75 €
Saint-Servais – rue de l'Escaille (CSC n° V 1010)	Réhabilitation d'un tronçon d'égout	30.262,10 €
Salzinnes – rue des Hayettes entre les n° 88 et 122 (CSC n° V 1016)	Travaux de réfection	100.753,82 €
Jambes – plateau de Belle-Vue : éclairage public	Travaux d'aménagement de l'éclairage public (via GRD Ideg)	65.391,96 €
Jambes – plateau de Belle-Vue : éclairage public	Travaux d'aménagement de l'éclairage public (via GRD Ideg)	20,59 €
Jambes – plateau de Belle-Vue : équipement en distribution d'eau (MEAM/20-010-075/12-036)	Frais d'étude, de surveillance, d'administration, de surveillance, de désinfection, d'analyses et d'autres interventions menées par la SWDE	24.432,53 €

5.2.3. Etudes en cours

Etudes en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – boulevard Frère Orban (CSC EG-11-797)	Etude du projet de travaux d'égouttage	112.000,00 €
Bouge – rue Gorges Attout (CSC n° V 777)	Etude de stabilité d'un mur de soutènement	1.210,00 €
Malonne – rue Ancien Rivage (CSC n° V 820)	Etude de stabilité d'un mur de soutènement	9.500,00 €
Coordination sécurité et santé 2010 (CSC n° V 864)	Marché de coordination sécurité et santé pour les chantiers : - phase projet en 2010 - attribués en 2010	33.880,00 €
Namur – rues des Verriers et de Coquelet (CSC n° V 865)	Etude de stabilité d'un mur de soutènement et de la réfection d'une ruelle d'accès	6.431,00 €
Coordination sécurité et santé 2011 (CSC n° V 910)	Marché de coordination sécurité et santé pour les chantiers : - phase projet en 2011 - attribués en 2011	48.400,00 €
Namur – axe Bomel / Saint-Servais : rues Nanon, des Fours à Chaux, de l'Industrie et A. Ortmans (CSC n° V 921)	Etude portant sur des travaux de réfection	24.907,85 €
Namur – Jambes : passerelle cyclo-piétonne (CSC n° V 936)	Etude passerelle cyclo-piétonne enjambant la Meuse entre Namur et Jambes	235.950,00 €
Belgrade – Flawinne : étude hydrologique et hydraulique (EG-12-1137)	Etude hydrologique et hydraulique du réseau d'assainissement de Belgrade et Flawinne (via Inasep)	105.512,00 €
Coordination sécurité et santé 2012 (CSC n° V 950)	Marché de coordination sécurité et santé pour les chantiers : - phase projet en 2012 ; - attribués en 2012.	36.905,00 €

5.2.4. Travaux projets

Travaux subsidiés (« Wallonie cyclable »)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – diverses rues (CSC n° V 995)	Fourniture et pose signalisation directionnelle pour cyclistes	57.827,72 €
Namur - rue d'Arquet & Vedrin - rue Frères Biéva (CSC n° V 1018)	Création d'un cheminement cyclo-piéton	499.213,27 €
Namur – diverses rues (CSC n° V 1032 bis)	Fourniture et pose de compteurs vélos	37.268,00 €

Travaux subsidiés (Autres subsides)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – rue Basse Marcelle (CSC n° V 562 – Crédit d'Impulsion 2012)	Réfection et mise en piétonnier	252.833,43 €
Namur – parc Louise-Marie (CSC n° V 1023)	Aménagement de cheminements	Sera attribuer en 2014

Travaux en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – diverses chaussées (CSC n° V 985)	Entretien diverses chaussées – marché tri-annuel 2013-2014-2015 (Total période 3 ans estimé : 715.948,53 €)	190.167,00 €
Namur – divers trottoirs (CSC n° V 987)	Réparations ponctuelles de trottoirs	67.290,81 €
Malonne – voie du tram (CSC n° V 1002)	Réhabilitation d'un égout	23.336,67 €
Wépion – rue Marcel Lecomte / Gelbressée – rue Moëns (CSC n° V 1004)	Réalisation d'aménagements de sécurité	47.660,39 €
Namur – diverses chaussées (CSC n° V 1005)	Entretien diverses chaussées par enduisage – marché tri-annuel 2013-2014-2015 (Total période 3 ans estimé : 448.250,55 €)	149.416,85 €
Naninne – chemin vert et rue des Viaux (CSC n° V 1006)	Entretien du chemin vert et d'une partie de la rue des Viaux	115.086,98 €
Salzinnes – chaussée de Charleroi (CSC n° V 1008)	Réfection de trottoirs et amélioration de cheminements cyclo-piétons	121.583,64 €
Namur – quai des Chasseurs ardennais (CSC n° V 1013 – BEB 431)	Acquisition et placement de deux bornes électriques supplémentaires destinées au raccordement électrique des bateaux à quai	28.522,66 €
Bouge – rue des Mésanges bleues / Champion – rue de Fernelmont / Namur – rue de Fer (CSC n° V 1014)	Travaux d'entretien	394.962,76 €
Jambes – rue du Couvent (CSC n° V 1017)	Réfection de la voirie et création d'un trottoir	58.655,88 €
Namur – rue du Grognon (CSC n° V 1021)	Fourniture et pose potelets anti-parking	42.422,60 €
Saint-Servais – rue Cité Floréal (CSC n° V 1022)	Entretien de la voirie	116.308,41 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – diverses chaussées (CSC n° V 1025)	Entretien diverses chaussées par mise en œuvre enduit superficiel scellé par MBCF	317.915,40 €
Namur – diverses chaussées (CSC n° V 1028 bis)	Entretien et réparation	Renonciation en 2013
Namur – rue du Pont (CSC n° V 1029)	Fourniture dalles en petit granit – pierres bleues de Belgique – réfection trottoirs	18.438,89 €
Namur – divers cimetières (CSC n° V 1030 bis)	Fourniture et pose cellules columbariums et cavurnes	220.467,89 €
Erpent – rue des Acacias (AS – 09.801 SPGE/ INASEP)	Travaux d'égouttage de liaison - avenant	35.688,45 €

Eclairage public

Lieu	Descriptif	Coût
Jambes – boulevard de Meuse	Enlèvement et placement de luminaires	14.607,06 €
Namur – rue des Carmes et des Croisiers	Placement de paralumes	10.653,87 €

5.2.5. Etudes projets

Etudes en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – parc des Roches (CSC n° V 988 ter)	Etude portant sur la détermination des caractéristiques des carrières souterraines d'extraction de calcaire	Renonciation en 2013
Namur – divers chantiers (CSC n° V 1007)	Coordination sécurité et santé 2013-2014-2015 (Marché tri-annuel et concernant plusieurs services : Voirie, Citadelle et Régie foncière – Montant communiqué concernant la voirie uniquement)	10.000,00 €
Namur – espaces publics entre ponts d'Heuvy, de Louvain et des Ardennes (CSC n° V 1011 – tranche n° 1)	Etude urbanistique et paysagère	133.463,00 €
Namur – voiries privées (CSC n° V 1033 bis)	Mission de consultance à caractère juridique dans le cadre de la problématique de certaines voiries privées au domaine public	11.343,75 €
Namur – citadelle (CSC n° V 1035)	Etude de faisabilité – transport par câble aérien	46.355,28 €
Namur – place du Grognon (BT-13-1506)	Etude de faisabilité – établissement parking souterrain	35.000,00 €
Namur – place du Palais de Justice (BT-13-1499)	Etude de faisabilité – établissement parking souterrain	18.000,00 €
Malonne – rue de la Vigne (FAV-13-1117)	Etude concernant l'égouttage et la réfection de voirie	40.000,00 €
Namur – divers dossiers (VE-13-1193)	Avis technique DVP en matière d'urbanisme	2.500,00 €

Etudes subsidiées

Lieu	Descriptif	Coût
Salzinnes – place Ryckmans (CSC n° V 958 bis – Province Namur)	Concours de projets d'architecture	30.000,00 €
Namur – place Saint-Aubain (CSC n° V 960 bis – Province Namur)	Concours de projets d'architecture	35.000,00 €

5.2.6. Souscriptions parts Inasep

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers projets	Souscription annuelle 2013 correspondant à la quote-part dans les travaux d'égouttage à Namur	70.925,72 €

5.2.7. Dossiers « dégâts voie publique »

Dossiers en cours de traitement en 2013 : 50

Dossiers clôturés en 2013 : 22

5.2.8. Dossiers « RC voie publique »

Dossiers en cours de traitement en 2013 : 239

Dossiers clôturés en 2013 : 172

5.2.9. Opérations immobilières voies publiques et divers

Dossiers en cours de traitement en 2013 : 89

Dossiers clôturés en 2013 : 14

Interventions – demandes diverses sans ouverture dossier spécifique : 1.000

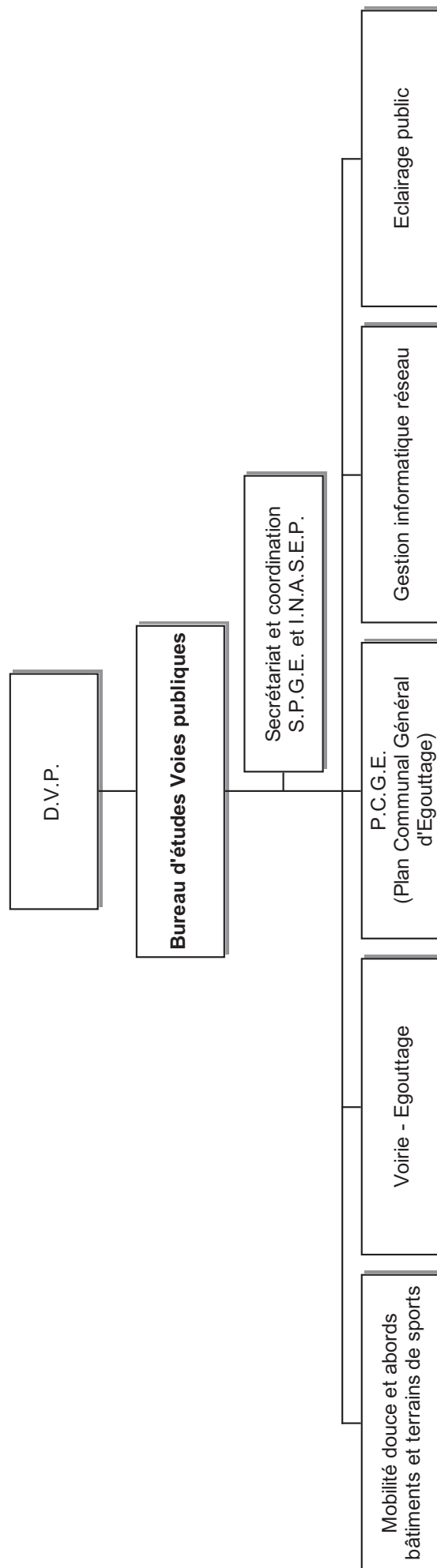
5.2.10. Dossiers juridiques

Lieu	Descriptif	Objet
Flawinne – rues Jean Colin et Henri Linchet – sentier vicinal n° 69 (DJ001)	Restauration du passage sur le sentier vicinal et rejet demande désaffectation	Action en défense
Namur – diverses voiries (DJ 003)	Réclamation indemnité rupture (CSC n° V 897 bis lot 3)	Action en défense
Belgrade – rue Joseph Abras, 62 (DJ 004)	Problème au niveau des égouts publics	Action en demande
Namur (DJ007)	Réparations ponctuelles et localisées de trottoirs (CSC n° V 863)	Comparution volontaire

Autres dossiers gérés directement par le Service juridique général : 4 (DJ n° 002-003-005-006)

BUREAU D'ETUDES

VOIES PUBLIQUES



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 2 secrétaires
- 5 agents techniques en chef
- 5 agents techniques
- 1 opérateur cartographie de l'égouttage

2. Missions permanentes

- études de projets (plans et/ou cahiers spéciaux des charges) liés à des investissements inscrits au budget communal
- études d'avant-projets liés à des dossiers non encore inscrits au budget communal
- études liées aux projets de revitalisation urbaine
- participation aux suivis des chantiers pour 5.1
- suivis des chantiers pour 5.3
- éclairage public : gestion des dossiers liant la Ville aux gestionnaires de réseau de distribution dans le cadre de l'application de la circulaire « Furlan »
- plan général d'égouttage
- information et conseil des citoyens, des sociétés privées, des services internes et des organismes publics divers
- information et conseil dans le cadre des permis de bâtir
- gestion administrative des demandes de raccordement aux égouts communaux
- avis sur des dossiers liés à la sécurité sur la voie publique
- avis sur les permis d'urbanisme et permis d'urbanisation/gestion des rapports techniques du DVP
- en aval de certains permis d'urbanisme : conseils techniques en matière de voies publiques et d'égouttage
- participation au suivi de certaines études des organismes externes (SNCB Holding, Infrabel, SPW, SRWT)
- coordination Ville de Namur/INASEP dans le cadre de l'application du contrat d'égouttage (suivi des études, gestion du PASH) et des travaux de pose des collecteurs de l'INASEP sur le domaine public

3. Programmes de subsistance

- plan d'assainissement par Sous-bassin Hydrographique (P.A.S.H.)
- plan général d'égouttage, contrat d'égouttage (procédures SPGE et INASEP)
- projets inscrits dans le fonds régional d'investissements (SPW DGO1)
- projets subsidiés « Wallonie cyclable »
- projets HPAT et divers : liste de projets financés en fonds propres
- programme d'investissements du DCV (aménagement paysagers)
- éclairage public : circulaire Furlan fixant les modalités de la gestion de l'éclairage public GRD/Ville
- mobilité : plans de mobilité de Namur et de Jambes, plan de stationnement de Namur, Namur « ville cyclable »
- PST « trottoirs »
- PST « assainissement des eaux usées – rénovation du réseau »

- PST « données de la voirie dans un logiciel unique »
- PST « optimisation de la coordination et des délais d'exécution des travaux sur la voie publique »
- PST « outil de gestion (auscultations et suivis) de l'entretien du réseau routier »
- PST « aménagement des pénétrantes de village »

4. **Articles budgétaires 2013 attachés spécifiquement au service**

En vue de l'exécution de chacun des projets, le service Bureau d'Etudes Voies publiques se réfère à l'article budgétaire (ordinaire ou extraordinaire) du demandeur (DVP, DCU, DRA, DEL).

5. **Rapport d'activités**

5.1. **Cellule Voies Publiques**

Etudes diverses « voiries et égouttage »

Entités	Rues	Esquisse d'avant projet Rapport technique	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges	Autres
Belgrade	Aménagement de la place du Bia Bouquet		X 0	
Bouge	CSC V1014 – Entretien de la rue des Mésanges bleues (Pie)		0	
Champion	CSC V1014 – Entretien de la rue de Fernelmont		0	
Grand Namur	Demandes citoyennes en matière de voiries et/ou d'égouttage	Rapport		
Grand Namur	Examen des certificats et permis d'urbanisme, des permis d'urbanisation en matière de voirie et d'égouttage – contacts divers avec les demandeurs	Rapport		Analyse et contact avec l'INASEP en matière d'égouttage
Grand Namur	Début (suite en 2014) de l'adaptation des règlements communaux en matière de raccordement aux égouts, de l'évacuation des eaux usées			Analyse et contact avec l'INASEP
Grand Namur	CSC V985 Entretien de diverses chaussées par raclage/pose – marché trisannuel 13/14/15		0	
Grand Namur	CSC V987 Entretien de trottoirs		0	
Grand Namur	CSC V997 – Campagne de sondages géotechniques		0	
Grand Namur	CSC V998 – Marché de curage et inspection caméra		0	
Grand Namur	CSC V1025 – Entretien de chaussées par enduisage – marché annuel		0	
Grand Namur	CSC V1005 Entretien de diverses chaussées par enduisage – marché trisannuels 13/14/15		0	
Grand Namur	Réparations localisées durables en chaussées (nids de poule) – marché trisannuel 14/15/16		0	
Grand Namur	Cadastre des voiries			X (fichiers)
Grand Namur	Elaboration du programme général à long terme d'entretien des chaussées communales – approuvé au C.C. de sept. 2013			Rapport Programme
Grand Namur	Elaboration du plan d'investissement communal 14/15/16 travaux subsidiés –			Rapports/ métrés estimatifs – fiches techniques

Entités	Rues	Esquisse d'avant projet Rapport technique	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges	Autres
	fiches techniques – approuvé au C.C. de sept. 2013 – Version 1			
Grand Namur	Elaboration du plan d'investissement communal 14/15/16 travaux subsidiés – fiches techniques – approuvé au C.C. de janvier 2014 – Version 2	Rapports /mètres estimatifs		Fiches techniques
Grand Namur	Fiches PST			Rédaction et/ou participation
	PST trottoirs			Etat des lieuxquartiers
	PST Zone 30			Travaux préparatoires
	PST pénétrantes de village			Année de lancement – travaux préparatoire – réunion de lancement
	PST entretien des voiries			Préparation premiers contacts
Jambes	Réfection de la rue du Couvent	X	X 0	
Jambes	Chemin d'Erpent – accès au futur terrain de hockey du RHCN	X		
Jambes	Itinéraire cyclable du « Trou Perdu »	X		
Jambes	Implantation d'une nouvelle station Li Bia Vélo avenue Materne	X		
Jambes	Plateau de Belle Vue – Modifications Zone 30		X 0	
Malonne	CSC V1002 – Voie du Tram – Réhabilitation d'un égout		0	
Namur	CSC V1014 – Entretien de la rue de Fer		0	
Namur	Comité de suivi de l'étude de l'aménagement des abords des abattoirs de Bomel			Participation
Namur	Comité de suivi de l'étude urbanistique et paysagère des espaces publics entre les ponts d'Heuvy, de Louvain et des Ardennes			Participation
Namur	Mise en piétonnier de la rue Basse-Marcelle	X	X 0	
Namur	Avenue Golenvaux – modification du carrefour pour la SRWT		X	
Namur	Plans d'implantation des animations de la pointe du Grognon + dossier du permis	X	X	
Namur	Création d'une zone de lavage pour les Gloutons au CNS	X		
Namur	Aménagement de la parcelle Infrabel au pied de la passerelle boulevard d'Herbatte			Contacts - approches
Namur	Mini P+R Port du Bon Dieu - modifications		X	
Namur	Rue de Bruxelles		X 0	
Namur	Projet structurant – téléphérique			Participation
Namur	Projet structurant – réfection de la place Saint-Aubain			Participation
Namur	Projet structurant – réfection de la place Ryckmans			Participation
Namur	Projet structurant – création d'un			Participation

Entités	Rues	Esquisse d'avant projet Rapport technique	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges	Autres
	parking enterré au Grognon			
Namur	Projet structurant – Création d'un parking enterré place du Palais de Justice			Participation
Namur	Rue Nanon – dossier de cessions de parcelles privées	X	X	
Namur	Rue Château des Balances – rue Woitrin (pie)	X	X	
Namur	Rue Eugène Thibaut	X	X	
Namur/Saint-Servais	Modifications de sections du projet de réfection des rues Nanon et Industrie		X	
Namur/Salzennes	CSC V1008 – réfection des trottoirs entre la place du 8 Mai et le Val St-Georges		X 0	
Naninne	CSC V1006 – chemin Vert – travaux d'entretien		0	
Saint-Servais	Cité Floréal – travaux d'entretien		0	
Saint-Servais	CSC V1010 - Rue de l'Escaille – réhabilitation d'un égout	X	0	
Suarlée	Création d'une digue sur le ruisseau de Morivaux			Demande de permis d'urbanisme
Vedrin	Rue Hector Fontaine	X		
Wépion	CSC V1009 – rue de Potisseau – Remplacement d'un tronçon d'égout	X		
Wierde	Rue de Herdal		X 0	

Collaborations diverses au suivi des chantiers

Entités	Rues
Grand Namur	CSC V952 – création d'un SUL boulevard Frère Orban
Jambes	Plateau Belle-Vue
Namur	Rues Loiseau et Lecocq
Namur	Rues du Pont et du Grognon
Namur	Quai de Meuse – mise en place de cimaises
Namur	Création d'un mini P+R Port du Bon Dieu
Namur	Boulevard d'Herbatte
Saint-Servais	Création d'un mini P+R rue de l'Industrie

Signalisation, mobilier urbain, sécurité routière

Entités	Rues	Esquisse d'avant projet Rapport technique	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges	Autres
Gelbressée	Rue Ernest Moens		X0	
Grand Namur	Abris pour vélos (P.U)		0	
Grand Namur	Création de SUL dans diverses		X 0	

Entités	Rues	Esquisse d'avant projet Rapport technique	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges	Autres
	rues du Grand Namur			
Grand Namur	Sécurité routière : demandes internes et citoyennes			Avis sur rapports de police
Jambes	Création d'une zone 30 au plateau Belle-Vue	X	X	
Namur	Potelets, borne automatique et abris pour voyageurs rue du Grognon	X	X 0	

Collaborations diverses au suivi des études et chantiers des organismes externes

Entités	Rues	Suivi étude	Suivi chantier
Erpent	Collecteur d'Erpent (le Crespon) – collaboration avec l'INASEP	X	X
Grand Namur	Exposé lors d'une formation de GAMAH	Animations	
Grand Namur	Animation d'un atelier des CEM sur le sujet des itinéraires cyclables en milieu urbain	Animations	
Grand Namur	Journée d'accueil d'une classe de Master en Architecture du Paysage	Animations	
Jambes	Avenue Materne (pie communale) – collaboration avec la SWT - SRWT		X
Jambes	Avenue Materne (pie SPW) – collaboration avec le SPW		X
Jambes	Rue de Dave – collaboration avec le SPW		X
Malonne	Rues Les Tris et Bransart – collaboration avec l'INASEP	X	X
Malonne	Collecteur de Malonne – collaboration avec l'INASEP	X	X
Malonne	Rue Fernand Colon – réfection de la voirie et création d'un égout – collaboration avec l'INASEP		X
Namur	Rue Nanon – collaboration avec un BE privé	X	
Namur - Vedrin	Collecteur de l'Arquet – collaboration avec l'INASEP		X
Naninne	Collecteur de Naninne – collaboration avec l'INASEP		X
Saint-Servais	Rues Moulin Lavigne, des Fours à chaux, de l'Industrie et Ortmans – collaboration avec un BE privé	X	
Saint Servais	Collecteur du Frizet – collaboration avec l'INASEP	X	
Suarlée	Etude de zone "de Dorlodot" INASEP	Gestion – PCGE	
Wépion	Etude de zone "La Marlagne" INASEP	Gestion - PCGE	
Wépion	Collecteur de Wépion – collaboration avec l'INASEP	X	

Revitalisations urbaines

Entités	Rues	Esquisse d'avant projet	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges
Jambes	Rue de Wasseige	X	
Namur	Quartier des Célestines	X	X

Réunions riverains

Entités	Rues
Jambes	Rue Lamquet
Namur/Saint-Servais	Rue Nanon, - cession de parcelles privées
Namur	Rue Basse-Marcelle – mise en piétonnier
Namur	Boulevard d'Herbatte – début du chantier

5.2. Cellule PCGE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Demandes de renseignements	227	241	316	279	267	268	224	240	446	325	465
Permis d'urbanisme	242	227	239	217	237	239	188	214	153	160	165
Permis de lotir	23	20	15	12	10	8	8	8	3	2	
Divisions de biens				1	1						
Certificats d'urbanisme	60	123	97	97	91	109	21	110	145		136
Construction station épuration individuelle	8	6	12	0	6	7	10				
Demandes primes à l'épuration individuelle + permis d'environnement	2	1	2	3	4	2	1	1	1	1	4
Fiches de transmission d'informations				14	9	12	7				
Renseignements pour plan triennal					69	23	54	3	3	45	
Avis de principe							1	1	1	1	1
Demandes de raccordement à l'égout complètes										3	83
Demandes de raccordement à l'égout en cours											61
Total	562	618	681	623	694	668	514	577	752	659	915

5.2.1. Report cartographique du réseau d'égouttage

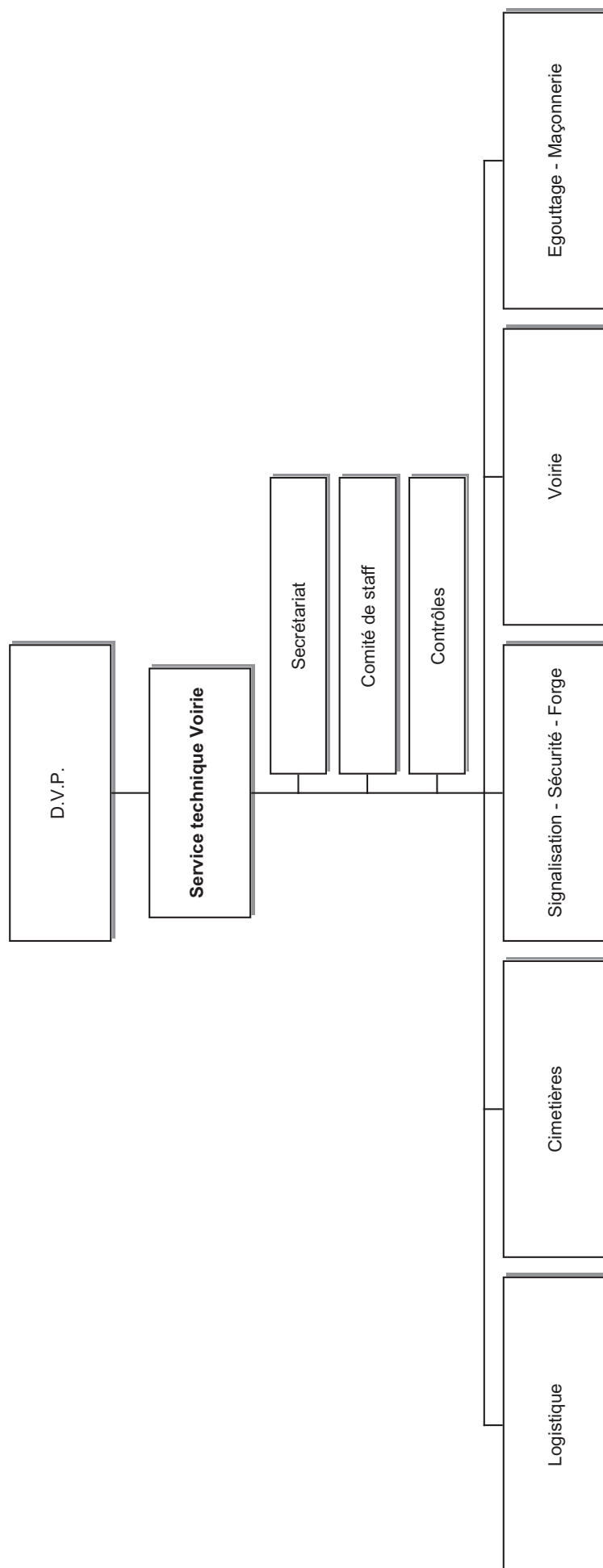
- perfectionnement du logiciel STARGIS, exercices
- contact et mise au point avec la GUN concernant la mise en route de STARGIS en adéquation avec le travail à réaliser pour la cellule PCGE
- cartographie des entités suivantes : Saint-Servais, Flawinne, Belgrade, Rhisnes, Suarlée, Temploux, Malonne, Wépion, Dave, Naninne, Wierde, Loyers, Lives

5.3. Cellule Espaces Verts – Infrastructures sportives – Abords de bâtiments – Mobilité douce

Entités	Sites	Suivi chantier	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges
Jambes	Abords de la salle d'escalade		X
Namur	Placement d'arceaux vélos		X0
Jambes	Remplacement du gazon synthétique du terrain multisports		X0
Namur	Réfection des trottoirs chaussée de Charleroi		X0
Namur	Parc Louise-Marie – réfection des chemins		X0
Namur	Jardin Jean Chalon	X	
Namur	Abaissement de bordures		X
Namur	WalCy – SUL 2 ^e partie		X0
Namur	Aménagement d'une aire de jeux aux Balances	X	
Namur	WalCy – zone 30 Bomel-Floréal	X	
Namur-Jambes	Itinéraire cyclable de gare à gare	X	
Namur	Compteurs vélos permanents		X0
Namur	Verdur Rock		X
Namur	Rue Frères Biéva		X0
Namur	Participation étude « Sentiers.be »		Etude
Wartet	Cour et abords de la nouvelle école	X	

TECHNIQUE

VOIRIE



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 1 adjoint au Chef de service
- 2 secrétaires
- 3 responsables – Chefs de secteur
- 1 contrôleur des concessionnaires
- 3 surveillants de chantier
- 48 ouvriers

2. Missions permanentes

Les responsables et agents techniques veillent à :

2.1. Voirie

- état de la surface des revêtements de la voirie, des trottoirs et espaces piétonniers, des accotements
- profil des bordures et filets d'eau
- tenue des accessoires de voirie

2.2. Egouttage

- état de fonctionnement des égouts collecteurs
- état de fonctionnement des avaloirs et dispositifs de collecte des eaux de ruissellement
- état de propreté des fossés

2.3. Signalisation routière

- état de la signalisation routière verticale et horizontale
- état des plaques de rue
- état du mobilier urbain (potelets, barrières, ...)

2.4. Cimetières

- gestion des espaces d'inhumation
- tenue des registres de cimetière
- suivi administratif en relation avec l'Etat civil

2.5. Permis d'urbanisme et de lotissement

- check list des renseignements concernant l'équipement du domaine public et les infrastructures existantes et à créer
- avis technique sur les incidences des aménagements privés et particuliers dans les matières concernées

2.6. Domaine public

- entretien de revêtement voirie
- réparation de revêtement de trottoir et des espaces piétonniers

- réparation de l'égouttage
- stabilisation des accotements
- viabilité hivernale, épandage de sel
- curage des fossés
- marquage au sol
- pose de la signalisation verticale et horizontale et de rails de sécurité
- aménagement des abords des bâtiments communaux

3. **Programmes de subsistance**

- plan de déneigement
- plan de mobilité de Jambes et Namur
- tableau de bord du D.V.P.
- gestion des demandes d'intervention citoyennes via l'Intranet communal : 4.500 interventions, soit 1/3 des demandes totales adressées à la Ville

4. **Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service**

Article	Intitulé	Budget page
DO 421/124-02	Matériel – Outillage – Equipements	72
DO 421/140-02	Entretien voiries	72
DO 421/140-06	Prestation de tiers pour sentiers	72
DO 421/140-11	Travaux pour tiers	72
DO 421/140-12	Voirie neige et verglas	72
DO 421/140-48	Réparations dégâts installations publiques	72
DO423/140-02	Signalisation routière	72
DO 423/140MO-02	Remplacement signalisation routière	72
DO 425/124V-02	Equipement voirie	72
DO 878/124-02	Fonctionnement cimetières et morgues	75
DE 877/735-60	Entretien curage égouts (voirie)	162

5. **Rapport d'activité**

5.1. **Marquages routiers**

Application de 2.100 kg de peinture soit 3.500 m² de signalisation routière horizontale et de 538 m² de lignes et symboles préfabriqués rétro réfléchissants en thermoplastique (marquage routier thermocollant).

5.2. **Signalisation routière**

Mise en place des supports verticaux de signaux routiers, réalisation des mentions additionnelles nécessaires à la matérialisation des délibérations du Conseil communal en matière de mesures de circulation et de sécurité ainsi qu'en matière d'information d'animation événementielle.

5.3. **Réparation et entretien de voiries**

Mise en œuvre sur le réseau routier et urbain de 561,48 tonnes d'enrobés stockables et de 290 tonnes de revêtement hydrocarboné à chaud.

5.4. Entretien d'espaces piétonniers, d'équipement de voiries et d'égouttage

- remise sous profil d'éléments linéaires (filets d'eau, bordures, bandes de contrebutage)
- remise sous profil d'avaloirs, de chambres de visite, de canalisations d'égouts publics
- entretien de dallage et pavage de trottoirs, de squares et de revêtement d'espaces piétonniers
- entretien curage de fossés et de canalisations d'égouts publics (1.950 kg de produits d'entretien)
- réhabilitation de chemins de petite vicinalité

Les différentes prestations ont nécessité l'approvisionnement et la mise en œuvre de 20 tonnes de ciment, de 60 tonnes de sable de Rhin, 19,05 tonnes de sable maçon, 23,10 tonnes de sable béton, 32 m³ de béton préparé en centrale, 29 m³ de sable stabilisé, 70,6 tonnes de sable de concassage 0/8.

Les divers travaux et prestations dans le domaine de la voirie et de l'égouttage ont généré le transport et la mise en décharge de 413,07 tonnes de déchets inertes et de 188,37 tonnes de déchets valorisables.

5.5. Activités exécutées à l'initiative de l'administration centrale

Mise en place de dispositions de sécurité pour la matérialisation à l'essai des aménagements visant à une meilleure convivialité des lieux.

5.6. Déneigement

Durant la période hivernale 2012-2013, il a été procédé à l'épandage de 1.667,10 tonnes de chlorure de sodium en vrac afin d'assurer la viabilité hivernale du réseau communal routier ainsi que 146 tonnes de chlorure de sodium en sacs pour maintenir la sécurité de passages piétonniers dans les squares, espaces piétonniers ainsi que les accès et allées de cimetière lors des inhumations.

5.7. Inhumations et cimetières

Les prestations pour les travaux d'inhumation ont généré le transport et la mise en décharge de 731,29 tonnes de déblais d'excavation et de 11,58 tonnes de déchets verts.

La mise en état des parcelles d'inhumation a nécessité la mise en œuvre de 397,60 tonnes de dolomies et l'entretien des allées 181,98 tonnes de « 2/8 » et 304,90 tonnes de « 8/14 » (empierrement de concassé calcaire).

5.8. Statistiques des demandes d'interventions citoyennes

Nid de poule	
Andoy	0
Beez	5
Belgrade	16
Boninne	8
Bouge	21
Champion	6
Cognelée	2
Daussoulx	1
Dave	11
Erpent	7
Flawinne	14

Nid de poule	
Gelbressée	3
Jambes	54
Lives-sur-Meuse	3
Loyers	9
Malonne	44
Marche-les-Dames	2
Namur	96
Naninne	8
Saint-Marc	5
Saint-Servais	27
Suarlée	9
Temploux	11
Vedrin	13
Wépion	46
Wierde	11
Total	432

Trottoir	
Andoy	0
Beez	0
Belgrade	15
Boninne	1
Bouge	12
Champion	0
Cognelée	0
Daussoulx	0
Dave	0
Erpent	0
Flawinne	7
Gelbressée	0
Jambes	34
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	0
Malonne	0
Marche-les-Dames	1
Namur	109
Naninne	0
Saint-Marc	3
Saint-Servais	19
Suarlée	1
Temploux	3
Vedrin	3

Trottoir	
Wépion	0
Wierde	0
Total	208

Fossés	
Andoy	0
Beez	0
Belgrade	0
Boninne	0
Bouge	0
Champion	0
Cognelée	0
Daussoulx	1
Dave	1
Erpent	0
Flawinne	0
Gelbressée	0
Jambes	0
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	0
Malonne	6
Marche-les-Dames	0
Namur	0
Naninne	0
Saint-Marc	1
Saint-Servais	0
Suarlée	1
Temploux	9
Vedrin	1
Wépion	5
Wierde	0
Total	25

Chambre de visite	
Andoy	1
Beez	0
Belgrade	2
Boninne	0
Bouge	5
Champion	0
Cognelée	0
Daussoulx	0

Chambre de visite	
Dave	0
Erpent	0
Flawinne	0
Gelbressée	0
Jambes	10
Lives-sur-Meuse	2
Loyers	0
Malonne	0
Marche-les-Dames	0
Namur	8
Naninne	0
Saint-Marc	0
Saint-Servais	5
Suarlée	0
Temploux	1
Vedrin	0
Wépion	0
Wierde	0
Total	34

Infiltrations – Inondations	
Andoy	0
Beez	1
Belgrade	3
Boninne	7
Bouge	3
Champion	0
Cognelée	0
Daussoulx	0
Dave	0
Erpent	2
Flawinne	2
Gelbressée	0
Jambes	2
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	1
Malonne	3
Marche-les-Dames	1
Namur	6
Naninne	1
Saint-Marc	0
Saint-Servais	2

Infiltrations – Inondations	
Suarlée	0
Temploux	2
Vedrin	1
Wépion	0
Wierde	0
Total	37

Filet d'eau	
Andoy	0
Beez	0
Belgrade	0
Boninne	0
Bouge	1
Champion	0
Cognelée	0
Daussoulx	0
Dave	0
Erpent	1
Flawinne	0
Gelbressée	0
Jambes	1
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	0
Malonne	0
Marche-les-Dames	4
Namur	3
Naninne	1
Saint-Marc	0
Saint-Servais	1
Suarlée	0
Temploux	0
Vedrin	3
Wépion	0
Wierde	2
Total	17

Avaloir (bouché – grille manquante)	
Andoy	0
Beez	4
Belgrade	5
Boninne	0
Bouge	5

Avaloir (bouché – grille manquante)	
Champion	2
Cognelée	2
Daussoulx	0
Dave	3
Erpent	0
Flawinne	3
Gelbressée	0
Jambes	27
Lives-sur-Meuse	2
Loyers	0
Malonne	2
Marche-les-Dames	5
Namur	37
Naninne	0
Saint-Marc	0
Saint-Servais	13
Suarlée	0
Temploux	3
Vedrin	9
Wépion	4
Wierde	5
Total	131

Concessionnaires	
Andoy	0
Beez	3
Belgrade	2
Boninne	0
Bouge	8
Champion	1
Cognelée	1
Daussoulx	0
Dave	0
Erpent	1
Flawinne	1
Gelbressée	0
Jambes	17
Lives-sur-Meuse	1
Loyers	0
Malonne	0
Marche-les-Dames	0
Namur	26

Concessionnaires	
Naninne	1
Saint-Marc	0
Saint-Servais	8
Suarlée	0
Temploux	2
Vedrin	3
Wépion	5
Wierde	0
Total	80

Déneigement (demandes de déneigement)	
Andoy	0
Beez	3
Belgrade	11
Boninne	7
Bouge	16
Champion	10
Cognelée	4
Daussoulx	1
Dave	8
Erpent	8
Flawinne	9
Gelbressée	3
Jambes	31
Lives-sur-Meuse	3
Loyers	1
Malonne	43
Marche-les-Dames	5
Namur	26
Naninne	3
Saint-Marc	6
Saint-Servais	21
Suarlée	5
Temploux	7
Vedrin	27
Wépion	24
Wierde	4
Total	286

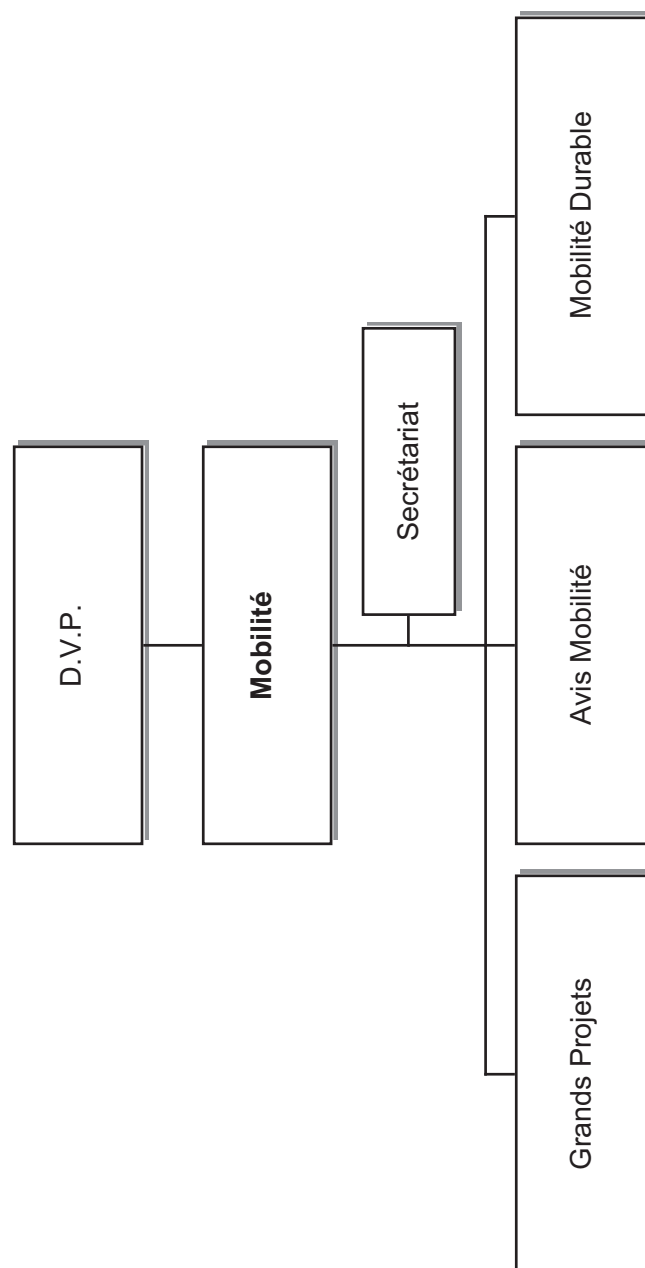
Déneigement (demandes de sacs de seil)	
Andoy	0
Beez	1

Déneigement (demandes de sacs de seil)	
Belgrade	4
Boninne	1
Bouge	6
Champion	2
Cognelée	1
Daussoulx	0
Dave	5
Erpent	2
Flawinne	6
Gelbressée	1
Jambes	11
Lives-sur-Meuse	6
Loyers	0
Malonne	13
Marche-les-Dames	0
Namur	11
Naninne	5
Saint-Marc	0
Saint-Servais	7
Suarlée	0
Temploux	2
Vedrin	6
Wépion	9
Wierde	1
Total	100

Signalisation				
	Panneaux	Peinture	Potelets	Total
Wierde	6	0	2	8
Wépion	11	1	1	13
Vedrin	8	2	5	15
Temploux	2	1	1	4
Suarlée	1	1	0	2
Saint-Servais	26	3	4	33
Saint-Marc	5	0	0	5
Naninne	4	0	0	4
Namur	109	14	52	175
Marche-les-Dames	2	0	0	2
Malonne	5	0	4	9
Loyers	0	0	2	2
Lives-sur-Meuse	0	0	0	0
Jambes	33	8	24	65

Signalisation				
Gelbressée	1	0	0	1
Flawinne	8	2	4	14
Erpent	3	0	1	4
Dave	6	1	2	9
Daussoulx	2	0	0	2
Cognelée	0	3	0	3
Champion	3	2	0	5
Bouge	12	1	0	13
Boninne	1	0	1	2
Belgrade	6	3	4	13
Beez	3	0	0	3
Andoy	0	0	0	0
Total	257	42	107	406

MOBILITE



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 6 agents administratifs, y compris un nouvel agent entré en fonction le 15 mars 2013 à 7/10^{ème} temps (avec un congé de maternité du 16 avril au 23 juillet 2013).

2. Missions permanentes

Le service Mobilité est chargé de la coordination des études et de la mise en œuvre des actions relatives à la mobilité (tous modes) sur le territoire de Namur.

2.1. Etudes

- plans communaux de mobilité, plans de stationnement, études d'aménagements, amélioration du réseau de transport en commun
- études spécifiques « modes doux »
- avis mobilité sur dossiers d'urbanisme, d'aménagement du territoire ou d'environnement (dont des réponses aux réclamations formulées lors des enquêtes publiques)
- avis mobilité sur des modifications (suppressions, déplacements, reprises dans le domaine public, ...) de voiries, chemins ou sentiers vicinaux
- plans de mobilité spécifiques aux événements
- évaluation et amélioration de l'accessibilité PMR (événements, aménagements, infrastructures)
- plan de déplacements d'entreprise (PDE) pour les agents communaux, etc.

2.2. Mise en œuvre et sensibilisation

- suivi de la mise en œuvre des différents dossiers étudiés cités au point 2.1. : suivi entre autres des décisions du Comité interne de Mobilité (CIM), du Comité Vélo, de la Commission communale vélo (Wallonie cyclable), du Comité PMR, organisation annuelle du Comité général de Suivi du PCM (CGS), etc.
- mise en œuvre d'actions pour les piétons, y compris pour l'accessibilité des PMR (notamment dans le cadre des événements festifs namurois), pour la politique cyclable, pour les transports en commun, pour les motos, pour le PDE, etc.
- organisation d'événements de sensibilisation : Semaine de la Mobilité, Fêtes du brevet du cycliste, Assemblée générale du Plan communal cyclable, présence à des stands d'information, inaugurations...
- actualisation du site Internet Mobilité, édition de Newsletters (adhérents à la charte « Namur, à vélo! », agents communaux), réalisation de documents d'information/sensibilisation (dépliants, affiches, cartes cyclables, plans de stationnement), articles dans le Namur Magazine, etc.
- mise en place de mesures de mobilité (circulation, stationnement, navettes P+R, accessibilité PMR, ...) lors d'événements récurrents ou ponctuels
- comptages vélos et circulation/stationnement.

3. Programmes de subsistance

La matière traitée est nécessairement transversale et implique non seulement divers services communaux, mais aussi de nombreux partenaires externes à la Ville.

Les actions liées au Programme Stratégique Transversal sont également venues structurer le travail au sein du service (comités, suivi, ...).

3.1. Collaborations avec

- les services communaux faisant partie du CIM : Bureau d'études Voies publiques, services administratif et technique Voirie, Domaine public et Sécurité, Equipement urbain, Affaires économiques, Police, Cellule Transversale de l'Aménagement Urbain, etc.
- le DAU - DBA : la concertation se renforce par le biais notamment de réunions transversales autour de projets de demandes de permis
- les partenaires institutionnels (SPW, TEC/SRWT, SNCB), les partenaires associatifs (Pro Vélo, Gracq, Maison des cyclistes, Sentiers.be, Empreintes, ...), Taxisop, les partenaires privés (JC Decaux, ...), etc.

3.2. Les divers plans dont s'occupe le service Mobilité

- Plan communal de Mobilité de Namur et de Jambes : en collaboration avec les services faisant partie du CIM et avec les partenaires du CGS
- Plan de stationnement : en collaboration avec les services faisant partie du CIM
- Plan de déplacements d'entreprise – PDE (= plan de transport du personnel) : collaboration avec les services du Personnel et de l'Equipement urbain, le Comité de négociation et avec des partenaires externes (SPW, TEC, SNCB, Taxisop, JC Decaux, la Province, ...)
- Plan communal cyclable – PCC dans le cadre du projet pilote « Wallonie cyclable » subsidié par la Région (= plan vélo) : en collaboration avec les services faisant partie du CIM et les partenaires externes
- Plan de voirie Vélos libres : 23 stations actuelles et examen des extensions
- Réseau communal de Mobilité douce en rive droite de Meuse (projet Sentiers.be)
- Plan d'actualisation/révision de la signalisation piétonne et automobile au sein de la Corbeille
- Plans d'aménagements subsidiés par la Région (Crédit d'impulsion, etc.) : pilotés par le D.V.P., le service Mobilité y est associé à certaines étapes (dépôt du dossier, réunions, évaluation, ...)
- Développement des P+R avec les autres services communaux (service administratif Voirie, SEU, BEV, DAU) et les partenaires (SPW, TEC/SRWT)
- Plans de mobilité spécifiques aux événements
- Plan de circulation aux abords de la gare en phase transitoire avec la gare bus provisoire et en phase définitive.

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DE 138/733MO-51	Etude plan communal mobilité	29
DE 421/711MO-58	Acquisition terrains Mobilité	39
DE 421/731MO-60	Travaux Mobilité	39
DE 423/741MO-52	Signalisation Mobilité	41
DO 421/465MO-02	Subvention Conseiller en Mobilité	69
DO 423/140MO-02	Remplacement signalisation	72
DO 522/161MO-01	Recettes diverses Mobilité	81
DO 522/465MO-01	Subvention Mobilité	81
DO 522/123MO-16	Promotion Mobilité	82
DO 522/124MO-06	Navettes publiques et modes alternatifs	82
DO 522/124MO-48	Fonctionnement Mobilité	82
DO 522/331MO-01	Primes vélos électriques	84

Article	Intitulé	Budget page
DO 522/332MO-02	Subsides Actions Vélo	84
DO 522/332VC-01	Cotisation Club des Villes et Territoires cyclables	84

5. Rapport d'activités

5.1. Etudes

- 25 avis mobilité dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme, permis unique, réponse aux réclamations lors d'enquêtes publiques, avis de principe ou avis préalable pour des dossiers à l'étude
- 3 avis mobilité sur des modifications de voiries, chemins ou sentiers vicinaux
- examen de dossiers d'aménagement du territoire en concertation avec la Police, le Bureau d'Etudes Voirie, le département du Cadre de Vie et le service Aménagement du Territoire pour des dossiers de permis d'urbanisation et de permis d'urbanisme pour des constructions groupées
- étude, en collaboration avec l'asbl « Sentiers.be », de la mise en place d'un réseau de mobilité douce en rive droite de Meuse dans le cadre du projet « Réseau de mobilité douce »
- réalisation d'un dossier mode doux pour appuyer un recours introduit par la Ville à l'encontre d'une décision de refus de permis par le fonctionnaire délégué
- suivi des projets des abords de la gare (Namur-gare multimodale, étude urbanistique et paysagère, etc.) par le biais des comités techniques et de pilotage
- lancement d'une étude globale sur la signalisation routière et piétonne au sein de la Ville
- suivi de l'étude menée par le SPW et la Ville pour l'aménagement de la chaussée de Waterloo
- poursuite du suivi du règlement pour la gestion des places de parking de l'Hôtel de Ville pour les agents (rencontres interservices, 1 réunion du Comité particulier de négociation, ...)
- stationnement : élaboration du diagnostic de fonctionnement des parkings d'ouvrages public et privés et état des lieux de la situation en voirie
- suivi des études réalisées par le prestataire de services désigné fin 2011 (cahier spécial des charges pour des prestations et conseils en mobilité) : préparation étude stationnement
- suivi de l'étude menée par la SRWT pour l'aménagement des arrêts de la ligne 8 pour les PMR (principalement sur Belgrade)
- suivi du projet d'amélioration des traversées piétonnes au centre-ville
- étude des plans de mobilité pour les événements : Fêtes de fin d'année, les Fêtes de Wallonie et le Festival des Arts forains (Namur en Mai) à Namur, le Kids Village RTL à Jambes, le concert de Johnny, la Fête des Solidarités et le Tattoo à la Citadelle
- avis et évaluation des mesures destinées à améliorer l'accessibilité des PMR pour Cap estival, Verdur Rock et le marché de Noël de Namur dans le cadre du Comité PMR
- étude en vue de l'installation d'une nouvelle station de car-sharing « Cambio » sur le site de la SRWT à Jambes et en vue du déplacement de la station de la place Maurice Servais vers l'avenue Golenvaux
- étude sur plusieurs alternatives d'aménagement d'un cheminement doux à Erpent « chemin du Trou perdu »
- participation à l'étude du plan d'aménagement en vue de l'amélioration de la circulation avenue Golenvaux (accès au parking Beffroi, remontées de files vers la ceinture)
- participation à l'étude de la chaussée de Waterloo, à des réunions techniques sur la N4 Erpent
- réflexions sur les livraisons au centre-ville (enquête, ...)
- élaboration progressive d'un Observatoire du stationnement

- participation à l'expérience pilote de livraisons nocturnes (SPW)
- participation à l'étude d'amélioration du réseau bus (Nam'in Bus)

5.2. Mise en œuvre

- suivi des formations et passage des brevets du cycliste pour 600 élèves (30 classes), en concertation avec l'ASBL ProVelo
- mise en œuvre et suivi des mesures mobilité (stationnement, circulation, navettes,...) et d'accessibilité pour les PMR (stationnement spécifique, programme d'activités accessibles, sanitaires adaptés, navettes accessibles, ...) pour les Fêtes de fin d'année, les Fêtes de Wallonie, le Festival des Arts forains (Namur en Mai), le Kids Village RTL, le concert de Johnny et la Fête des Solidarités
- diffusion de l'information sur les plans de mobilité spécifiques aux événements (site internet, cartes, newsletters aux agents)
- organisation et suivi de comptages vélos (observatoire du vélo) en mai et septembre (3^{ème} campagne)
- organisation des réunions de la Commission communale vélo (CCV) et participation aux Comités d'accompagnement au cours desquels les programmes d'actions pour la réalisation du PCC sont présentés et défendus
- évaluation de la politique cyclable, rapport et mise à jour des indicateurs (« By Pad » simplifié)
- participation au Comité d'accompagnement des projets du SPW Voies Hydrauliques : sous le pont de Jambes (cheminement cyclable rive droite de Meuse) et sous le pont des Ardennes (rive gauche de Meuse) et au site de l'Atelier à Jambes
- réunions d'évaluation de la zone de rencontre Ange avec le TEC et le SPW (suite)
- mise en œuvre et suivi des actions menées dans le cadre du Plan de déplacements d'entreprise pour les agents communaux, dont la diffusion de newsletters « La Mobilité vous fait bouger ! » aux agents
- poursuite de l'opération « Samedi Mobile »
- suivi administratif de la subvention pour la fourniture et le placement de 15 balises pour personnes malvoyantes sur l'axe structurant Fer-Ange
- relevé des stationnements le long de la chaussée de Waterloo (Saint-Servais et Belgrade) dans le cadre de l'étude d'aménagement de la chaussée de Waterloo.
- mise en œuvre progressive du Plan communal cyclable (PCC) - Suivi des fiches actions « Infrastructures », « Stationnement », « Promotion » et « Organisation »
- lancement de l'étude menée avec Sentiers.be pour un « Réseau communal de mobilité douce » en rive droite de la Meuse
- organisation et suivi de 10 réunions du Comité interne de Mobilité
- organisation et suivi de 6 réunions du Comité PMR
- organisation et suivi de 12 réunions du Comité Vélo
- participation au réseau CEM par collaboration à la préparation des colloques thématiques sur les infrastructures cyclables et sur la conception des zones résidentielles

5.3. Sensibilisation

- organisation d'une Assemblée générale du Plan namurois du Vélo (21 octobre)
- organisation de la Fête des brevetés cyclistes (25 juin)
- mise à jour continue du site Internet «Namur Mobilité» (événements, nouveautés, actions spéciales, ...)
- promotion des modes alternatifs à la voiture individuelle dans le cadre du Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) : newsletters régulières aux agents, séances d'informations générales à destination des agents, information systématique des nouveaux agents, entretiens personnalisés (itinéraires vélo, multimodalité dans le cadre des nouveaux abonnés

au parking de l'Hôtel de Ville, etc.), organisation de deux séances de bike coaching pour les agents et actualisation du programme intranet relatif aux mesures de mobilité en faveur des agents dans le cadre des déplacements domicile-travail ou professionnels

- information sur la mobilité namuroise lors des séances d'accueil des nouveaux habitants (min. 2 fois par an)
- réalisation de différentes affiches ou supports papier (+ site Internet) en fonction des événements ou sensibilisations menés par le service (Plan de déplacements d'entreprise, brevet du cycliste, Semaine de la Mobilité, zone de rencontre Ange, ...)
- semaine de la Mobilité :
 - information des agents et promotion des modes de déplacement alternatifs (concours, tombola, petits déjeuners, cadeaux « mobilité »...) avec points info à l'accueil de l'Hôtel de Ville, au SRI, au commissariat de Police d'Hastedon (Plan de déplacements d'entreprise, ...)
 - participation des agents cyclistes au Défi vélo (SPW)
 - coaching d'une famille namuroise dans le cadre du Défi famille « Une semaine sans ma voiture » du SPW
 - organisation d'un stand d'information à l'accueil de l'Hôtel de Ville et campagne d'affichage pour la promotion des modes de déplacement alternatifs
 - collaboration et participation à l'organisation d'une étape de la Caravane de la Mobilité place de l'Ange à Namur (SPW)
- 3 réunions de concertation avec la population dans le cadre de l'étude sur la mise en place d'un réseau de mobilité douce en rive droite de Meuse
- participation à la balade vélo du service Jeunesse (encadrement et stand d'information)
- relais de l'information sur le portail de covoiturage spécifique à la commune
- transmission de données liées à la Mobilité dans le cadre du premier Hackathon eGov de Wallonie (octobre).

Dans le cadre du réseau du « Club des Villes et Territoires cyclables », la Ville a participé au Congrès du Club à Nice en mai.

La Ville de Namur a continué à œuvrer en tant que « Ville Pilote Wallonie Cyclable » tout au long de l'année. C'est également pour renforcer le réseau des villes cyclables que la Ville a envoyé des représentants à Vélocity à Vienne en juin.

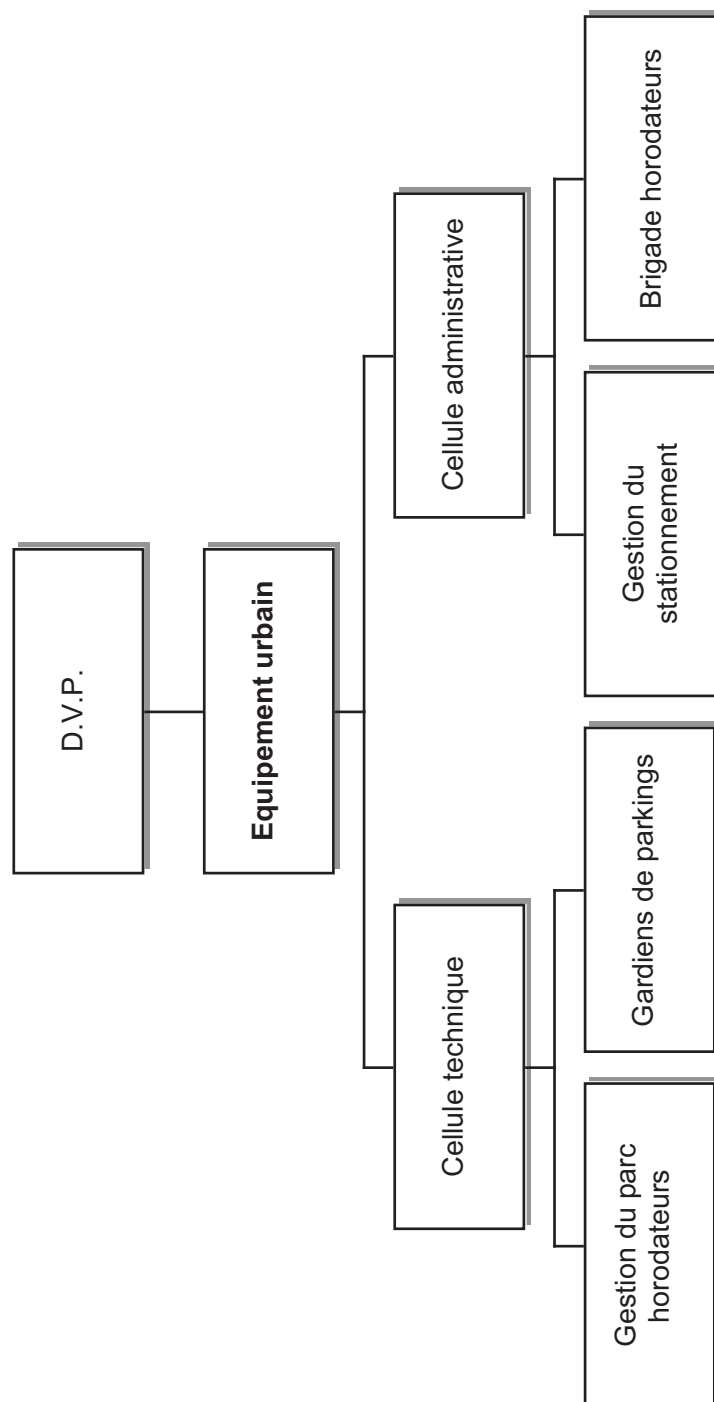
Un déplacement a été effectué à Strasbourg pour un colloque sur « Le piéton au cœur de la ville » en octobre.

Le service Mobilité participe aussi régulièrement aux réunions « CeM Grandes villes » dans le cadre du subside alloué par la Région pour l'engagement d'un CeM, ainsi qu'à la visite de la ville sur le plan de la mobilité dans le cadre de la formation des CeM.

La Ville de Namur a reçu le prix du Business Mobility Award en juin, en soutien à ses efforts en matière de Plan de déplacements d'entreprise (alternatives en matière de mobilité durable offertes aux agents de la Ville).

EQUIPEMENT

URBAIN



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 6 agents administratifs
- 1 agent technique
- 13 agents de contrôle du stationnement
- 8 gardiens de parking
- 2 techniciens horodateurs

2. Missions permanentes

- gestion administrative, financière et technique des parkings de la Ville : parking de l'Hôtel de Ville, P+R Expo, P+R Saint-Nicolas, parking des Casernes I et II
- gestion administrative des cartes de stationnement (riverains, médecins, etc.)
- gestion administrative et financière des cartes d'accès aux différents piétons
- gestion technique des bornes d'accès aux différents piétons
- contrôle général du stationnement en voirie (zones bleues et zones horodateurs)
- gestion du dossier « Vélos en libre-service »
- gestion administrative des abris pour voyageurs du TEC
- gestion administrative des dossiers de signalisation de proximité
- gestion administrative et technique des panneaux de signalisation dynamique des parkings
- gestion administrative des dépanneurs habilités aux enlèvements des véhicules en infraction
- gestion des navettes fluviales touristiques « Namourettes »

3. Programmes de subsistance

Politique générale du stationnement (en collaboration avec le service Mobilité).

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
RO 040/366-HO-07	Horodateurs – cartes riverains	15
RO 040/366-PA-07	Parkings	15
RO 040/366-PR- 07	Parkings P+R	15
DE 424/731-60	Travaux parking (T.C.)	44
DE 424/744-51	Matériel horodateurs - installation	43
DE 425/731-53	Installation équipements urbains	43
DO 424/123-16	Promotion générale	74
DO 424/124DT-48	Dégâts de tiers parkings et horodateurs	74
DO 424/124HO-06	Fonctionnement parkings – horodateurs contrats	74
DO 424/124HO-48	Fonctionnement parkings - horodateurs	74
DO 424/124MU-48	Entretien mobilier urbain	74
DO 424/124PA-06	Entretien parkings - contrats	74
DO 424/124SU-02	Matériel outillage parkings + horodateurs	74
DO 424/126-01	Loyers et charges locatives parkings	74

Article	Intitulé	Budget page
DO 424/124PA-48	Fonctionnement parkings	74

5. Rapport d'activités

5.1. Gestion des horodateurs et des parkings

5.1.1. Horodateurs

Actuellement au nombre de 157 pour gérer plus de 2.555 places de stationnement

Zone rouge max 2h00		Zone verte max 4h00		Zone orange max 8h00	
30'	0,25 €	30'	0,25 €	30'	0,25 €
1h00	1,00 €	1h00	0,75 €	1h00	0,50 €
2h00	3,00 €	4h00	3,00 €	8h00	4h00

5.1.2. Cartes « riverains »

3.021 cartes délivrées

Zone bleue : Nombre d'emplacements : 3.431

- 1^{ère} carte : 10,00 €/an
- 2^{ème} carte : 150,00 €/an

Zone horodateur : Nombre d'emplacements : 2.555

- 80,00 €/an

5.1.3. Parking de l'Hôtel de Ville

- 358 places dont 3 emplacements P.M.R
- ouvert de 07h30 à 19h30 du lundi au jeudi
- ouvert de 07h30 à 02h00 du vendredi au samedi
- 50 locataires au niveau - 1
- 242 agents (abonnés) au niveau - 2

5.1.4. Parking des Casernes 1 et 2

- 650 places dont 6 emplacements P.M.R.
- parkings accessibles 24h/24 pour les abonnés
- zone horodateurs : ouvert le samedi de 10h00 à 18h00
- 868 abonnements délivrés

5.1.5. P+R Namur-Expo

- parking accessible 24h/24
- 475 places dont 11 emplacements P.M.R.
- 295 abonnements délivrés

5.1.6. P+R Saint-Nicolas

- parking accessible 24h/24

- 276 places dont 6 emplacements P.M.R.
- 257 abonnements délivrés

5.1.7. **Bornes « accès piétonnier » et chemin de halage**

- ouverture libre :
 - de 05h30 à 07h30
 - de 09h00 à 11h30
 - de 17h30 à 20h00
- 383 cartes délivrées :
 - administrations publiques
 - riverains (garage) ou déménagements
 - festivités et entrepreneurs

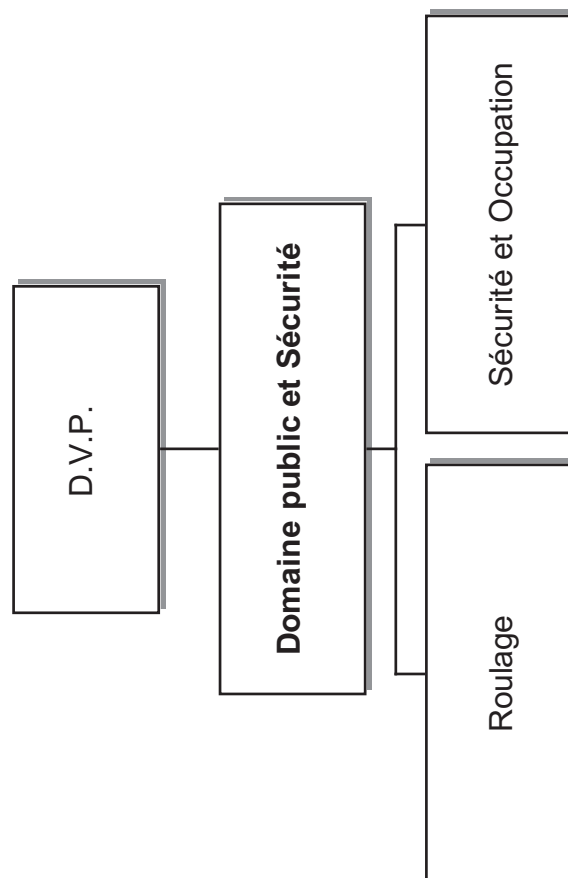
5.2. **Recettes**

Libellé	Montant
Recettes billets horodateurs	1.045.240,00 €
Recettes perçues aux horodateurs	1.679.498,65 €
Cartes « riverain »	117.151,11 €
Bornes piétonniers	6.754,99 €
Total recettes du stationnement en voirie	2.848.644,75 €
Parking Hôtel de Ville	614.977,95 €
Parking des Champs Elysées	8.130,00 €
P+R Saint-Nicolas	131.254,89 €
Parking Namur Expo	159.667,10 €
Parkings des Casernes	169.301,10 €
Total recettes du stationnement en ouvrage	1.083.331,04 €
Total	3.931.975,79 €

5.3. **Dépenses**

Libellé	Montant
Signalisation verticale parking Hôtel de Ville	4.954,95 €
Porte volet parking Hôtel de Ville	39.737,61 €
Caméra au P+R Saint-Nicolas	17.048,90 €
5 horodateurs	29.614,75 €
7 terminaux de contrôle	31.662,96 €
1 borne télescopique au Grognon	54.450,00 €
Placement de mobilier urbain	35.000,00 €
Outillage technique	2.000,00 €
Total	214.469,17 €

DOMAINE PUBLIC
&
SECURITE



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 1 adjoint au Chef de service
- 8 agents administratifs

2. Missions permanentes

Le service est chargé :

- d'assurer la gestion du domaine public dans le cadre de demandes
 - de manifestations culturelles, sportives, festives
 - d'occupation à des fins commerciales (chevalets, terrasses, ...)
 - d'affichage
 - de distribution
 - de placement de containers, enclos et échafaudages
- d'intervenir en matière de police de la circulation routière et de stationnement
- de contrôler le respect de la réglementation par les entreprises de taxis (évaluation des chauffeurs, renouvellement des permis, ...)
- de traiter l'ouverture des débuts occasionnels de boissons alcoolisées
- de veiller à la fermeture des établissements troublant la tranquillité publique
- de prendre part à la planification d'urgence et d'intervention (suivi des formulaires de sécurité, participation à la cellule de sécurité, suppléance de la fonctionnaire PLANU)
- d'être le relais entre le citoyen et la Province de Namur eu égard aux calamités (collecte de doléances des citoyens et aide dans le suivi de leur dossier)
- de gérer les activités ambulantes, en dehors des marchés, situées sur le domaine public
- de veiller au suivi des demandes de prévention incendie
- de s'occuper de diverses matières éparses (abattage d'animaux, exploitation de jeux de hasard de classe 2, ...)

3. Programmes de subsistance

Le service délivre les autorisations :

- d'occupation du domaine public à des fins commerciales (terrasses, chevalets, ...)
- de certaines occupations du domaine public à des fins culturelles, sportives, festives, ...
- d'affichage sur le domaine public
- de distribution sur le domaine public
- d'occupation du domaine public pour les containers, enclos, échafaudages
- de débits occasionnels de boissons alcoolisées (spiritueux)
- d'abattage d'animaux
- de soirées dansantes
- d'exploitation de jeux de hasard (classe 2)
- de circulation ou de stationnement des véhicules publicitaires
- de vente de fleurs, glaces, gaufres, frites, fraises en dehors des marchés sur le domaine public
- de rallumage de la flamme lors des cérémonies patriotiques

- d'exploitation d'entreprises de taxis
- en vue de devenir chauffeur de taxis (agrération)

Le service édite :

- les règlements complémentaires à la police de la circulation routière
- les arrêtés de police nécessaires aux interdictions de stationnement et de circulation
- les arrêtés de fermeture des établissements troublant la tranquillité publique
- les certificats de publication des règlements du Conseil communal

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

Néant.

5. Rapport d'activités

5.1. Police

5.1.1. Arrêts de M. le Bourgmestre

- 947

5.1.2. Ordonnances du Conseil communal

- Mesures d'ordre et de sécurité à l'occasion des Fêtes de Wallonie

5.2. Règlements complémentaires

5.2.1. Conseil communal du 17/01

- Bouge, rue Delimoy : suppression du stationnement alternatif
- Flawinne, rue Georges Emmanuel : suppression d'un stationnement PMR
- Namur, Parc de la Plante : limitation de circulation
- Saint-Servais, rue Muzet : circulation des piétons et cyclistes
- Saint-Servais, rue de Gembloux : suppression d'une zone de stationnement
- Temploux, chemin du Batys de Soye : limitation de circulation à la desserte locale

5.2.2. Conseil communal du 12/02

- Jambes, rue Champêtre : création d'un emplacement PMR
- Jambes, rue des Libérateurs : suppression du stationnement alternatif et création d'une zone d'évitement
- Namur, Espace de l'Ange : modification des heures de stationnement
- Saint-Servais : extension de la zone agglomérée
- Vedrin, rue Gustave Guidet : création d'un emplacement PMR

5.2.3. Conseil communal du 14/03

- Beez, Saint-Servais et Temploux : création d'emplacements PMR
- Namur, rue Basse Marcelle : mise en piétonnier
- Namur, rues Louis Loiseau et Henri Lecocq : zone 30

5.2.4. Conseil communal du 18/04

- Bouge, Pré d'Alvaux : interdiction de stationnement
- Diverses rues : instauration de SUL
- Jambes, avenue Bovesse : création d'un emplacement PMR
- Malonne, Les Tris : création d'un îlot directionnel
- Namur, avenue Cardinal Mercier : création d'un emplacement PMR
- Namur, boulevard d'Herbatte, rues Saint-Fiacre et des Carrières : zone bleue
- Namur, rue Saint-Martin : instauration d'un SUL et stationnement interdit
- Saint-Servais, chaussée de Waterloo : zone bleue
- Saint-Servais, rue Léopold de Hulster : création d'un emplacement PMR
- Wépion, extension de la zone agglomérée

5.2.5. Conseil communal du 30/05

- Beez, avenue Reine Elisabeth : création de passages pour piétons
- Bouge, Tienne de Bouge : instauration d'un SUL
- Erpent, place Notre-Dame de la Paix : création de deux emplacements PMR
- Namur, rue Moncrabeau : création de trois emplacements PMR
- Namur, rue du Grognon : stationnement pour cars
- Saint-Servais, rue Auguste Leblanc : interdiction de stationnement
- Saint-Servais, rue Derenne Deldinne : interdiction de stationnement
- Vedrin, rue René Copette : traçage d'une ligne blanche

5.2.6. Conseil communal du 27/06

- Bouge, avenue du Parc : création d'un emplacement PMR
- Gelbressée, rue de Gelbressée : création d'un emplacement PMR
- Namur, rues Charles Wérotte, Nicolas Bosret et Catherine de Savoie : création de passages pour piétons
- Namur, rue d'Arquet : extension de la zone 30
- Namur, rue d'Harscamp : instauration d'un SUL et limitation de la circulation

5.2.7. Conseil communal du 05/09

- Jambes, Plateau de Belle-Vue : délimitation d'une zone 30
- Jambes, rue Pierre du Diable : suppression d'un emplacement PMR
- Jambes, rue du Couvent : instauration d'un SUL
- Jambes, rue du Romarin : interdiction de stationnement
- Namur, boulevard du Nord : création d'une piste cyclable et place Abbé Joseph André : création d'un cheminement piétons
- Namur, rue des Dames Blanches : création d'un emplacement PMR
- Namur, rue Salzannes-les-Moulins : création d'un emplacement PMR
- Saint-Servais, chaussée de Perwez : suppression d'un emplacement PMR
- Saint-Servais, rue de Gembloux : interdiction de stationnement

5.2.8. Conseil communal du 17/10

- Bouge, avenue Baudouin Ier : création d'un emplacement PMR
- Bouge, sentier vicinal reliant la route d'Hannut à la rue Somal : limitation de circulation
- Jambes, avenue du Parc d'Amée : création d'un emplacement PMR
- Namur, avenue Golenvaux : car-sharing et rue Bas de la Place : stationnement pour motos
- Namur, rue de Bomel : création d'une zone de livraison
- Namur, rue du Lombard : création d'une zone de livraison
- Saint-Servais, rue Auguste Leblanc : suppression d'un emplacement PMR
- Vedrin, rue Joseph Wanet : instauration d'un SUL
- Taxis : règlement - modification

5.2.9. Conseil communal du 14/11

- Namur, chaussée de Charleroi : création d'un emplacement PMR

5.2.10. Conseil communal du 12/12

- Belgrade, rues du Treizième de Ligne, du Deuxième Chasseurs et de la Grande Campagne : zone 30
- Cognelée, rue Bois des Maires : limitation à 50 km/h
- Lives-sur-Meuse, chaussée de Liège : limitation à 70 km/h – projet d'Arrêté ministériel
- Namur, boulevard Isabelle Brunell : création d'un rond-point – projet d'Arrêté ministériel
- Namur, rue Eugène Thibaut : zone 30
- Namur, rue Notre-Dame : limitation de tonnage
- Saint-Marc, rue du Haut Bois : instauration d'un SUL
- Wierde, rues Grande et du Maréchal : zone 30 et rue des Troènes : création d'une zone d'évitement
- Wierde, rue du Maréchal : création de zones d'évitement et création d'un passage pour piétons et rue Grande : création d'îlots directionnels

5.3. Taxis

5.3.1. Certificats de capacité chauffeurs

- 31

5.3.2. Autorisations

- 37

5.4. Autorisations diverses

5.4.1. Autorisations pour soirées dansantes

- 44

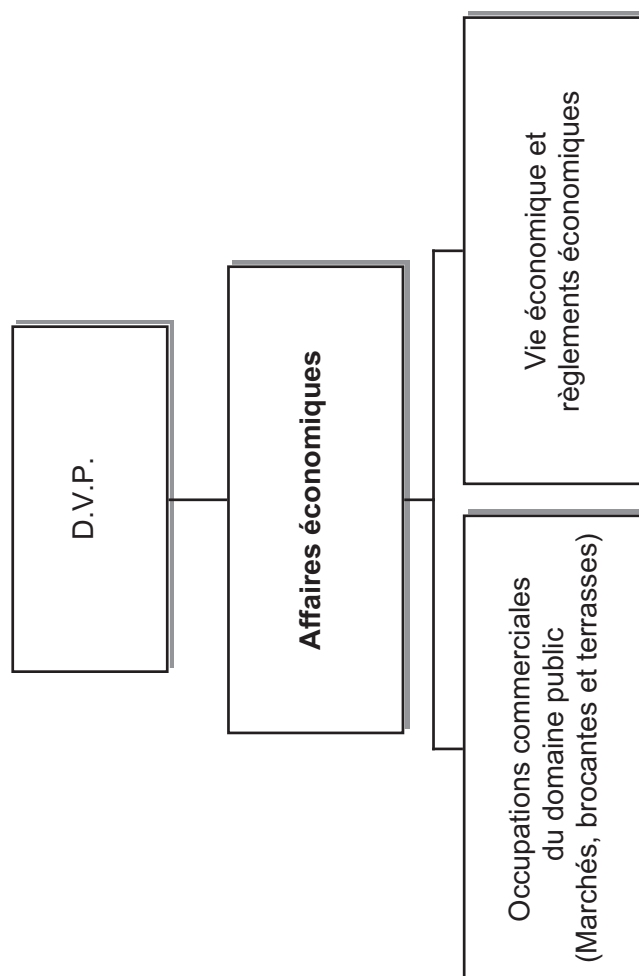
5.4.2. Autorisations pour publicité provisoire

- 85

5.4.3. Autorisations pour les concerts

- 23

AFFAIRES ECONOMIQUES



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 1 Chef de bureau administratif
- 5 agents administratifs

2. Missions permanentes

Le service joue un rôle d'interface entre l'Administration et le monde économique (commerçants sédentaires et ambulants, entreprises, acteurs économiques publics et privés, associations locales, etc) et se compose de 2 cellules :

2.1. Occupations commerciales du domaine public

Participation à l'instruction des dossiers liés à l'occupation du domaine public (terrasses, chevalets, étals, stands publicitaires, etc.).

Toute occupation du domaine public requiert une autorisation préalable de l'administration communale qui est délivrée par le service Domaine public et sécurité.

Toute occupation commerciale est soumise au paiement d'une redevance.

2.1.1. Intervention en amont de l'autorisation

- Occupation par des commerçants :
réalisation d'enquêtes *in situ* en vue d'accorder les autorisations pour le placement de terrasses, bacs à glace, étals, tableaux, chevalets, appareils distributeurs, etc.
- Occupation occasionnelle par des non-commerçants :
(ex. société de marketing, action de sensibilisation, distribution publicitaire, etc.)
émission d'un avis circonstancié sur les demandes d'occupation au regard des contraintes de l'organisation des marchés, du maintien de la visibilité et de l'accessibilité des commerces sédentaires.

2.1.2. Intervention en aval de l'autorisation

- contrôle du respect des conditions d'occupation
- établissement et perception des droits de place relatifs à l'occupation

2.1.3. Organisation et gestion administrative des marchés et brocantes hebdomadaires sur l'entité de Namur

- 8 marchés hebdomadaires
- 2 brocantes hebdomadaires organisées par la Ville de Namur
- 2 marchés annuels exceptionnels : le traditionnel marché de l'Ascension à Jambes et le marché aux chrysanthèmes à Namur, place de l'Ange et place de l'église à Flawinne
- perception des droits de place sur les marchés et brocantes
- perception de la redevance pour raccordement à l'électricité sur les marchés

2.2. Evénements, vie économique et règlements économiques

- délivrance des autorisations d'ouverture des débits de boissons et de patentes (uniquement pour les débits fixes)
- délivrance de l'attestation de Licence C pour la Commission des Jeux de Hasard dans l'Horeca (autorisation d'exploiter, un bingo, etc.)
- interface entre les commerçants et l'administration communale :
 - aider les commerçants dans leurs démarches vis-à-vis de l'administration en les aiguillant vers le(s) service(s) compétent(s) et en les informant sur les divers règlements communaux qui leur sont spécifiquement applicables. Mise à jour continue du « Guide pratique à l'attention des nouveaux commerçants » dont une partie est consacrée à l'horeca
 - relayer les problèmes de certains commerçants auprès du/des service(s) compétent(s) (ex : mobilier urbain endommagé, avaloirs bouchés, etc.)
- dérogations au repos hebdomadaire accordées aux commerçants et artisans situés dans les 21 anciennes communes non reconnues comme « centres touristiques » (15 dérogations annuelles)
- dérogations aux heures de fermeture obligatoires
- consultation : à la demande du Domaine public et Sécurité ou de services communaux en charge de création ou de soutien à divers événements (Fêtes, Sports, Jeunesse, Culture, Tourisme, Information et Communication, etc.) ou de services communaux en charge des travaux d'aménagement de l'espace public ou de voirie (Mobilité, Voirie), émission d'un avis circonstancié au regard des contraintes de l'organisation des marchés, du maintien de la visibilité et de l'accessibilité des commerces sédentaires et de la réglementation économique
- gestion de dossiers ponctuels liés au commerce
- assurer un dialogue permanent avec les associations de commerçants du Grand Namur (Jambes, Namur, Saint-Servais et Salzinnes) :
 - organisation et suivi de réunions
 - aide ponctuelle notamment dans le cadre de la mise en place d'animations particulières
 - coordination d'actions menées en collaboration avec différents partenaires (UCM, CCI, BEP, etc.)
- collaboration Forem Conseil/Ville : gestion, au sein de l'Espace citoyens, de valves dédiées à l'affichage des offres d'emplois Forem Conseil (« Espace Emplois ») au travers de leur mise à jour hebdomadaire
- initier ou soutenir des actions visant à renforcer l'attractivité des entreprises et des commerces namurois en partenariat avec de organismes extérieurs (UCM, CCI, BEP, CPAS, etc.)
- collaboration avec l'asbl gestion de centre-ville Gau Namur (Groupement des Acteurs Urbains) : actions d'animation, actualisation d'une base de données commerciales conjointes, participation aux CA/AG
- participation à la plate-forme locale du marché du brabant wallon et de Namur : moments d'échanges entre le service « Contrôle et Médiation » du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie et les représentants des acteurs économiques locaux (PME, commerçants, grands opérateurs, consommateurs, autorités locales, ...) concernés par la réglementation économique
- participation à l'instruction des demandes d'autorisation d'implantations commerciales : remise d'un avis sur chaque demande introduite. Encadrer et assurer le suivi de projets de développement économique et commercial
- interface avec des organismes évoluant dans le secteur économique (BEP, CCI, UCM, NEW, Infopôle, organismes de formations, etc.)

3. Programmes de subsistance

- règlement communal du 26/04/10 relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés en domaine public
- règlement communal du 17/12/07 « Droits de place sur les marchés et redevance relative au raccordement électrique »
- règlement communal du 27/03/02 sur les brocantes organisées par la Ville de Namur
- règlement communal du 19/11/07 « Redevances sur l'occupation du domaine public »
- règlement communal du 19/11/07 « Redevances pour occupation du domaine public pendant les fêtes de fin d'année »
- règlement général de police
- schéma de structure communal
- autres règlements communaux
- lois du 03/04/1953 concernant les débits de boissons fermentées
- loi du 28/12/1983 sur la patente pour le débit de boissons spiritueuses
- loi du 12/08/04 relative aux implantations commerciales
- loi du 10/11/06 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
522/124AU-48	Affaires économiques et commerce	74
762/332T-02	Subside développement économique	124

5. Rapport d'activités

5.1. Occupation commerciale du Domaine Public

5.1.1. Occupation du domaine public (terrasses, chevalets, étals, etc)

Toute occupation commerciale du domaine public requiert une autorisation préalable de l'Administration communale et est soumise au paiement d'une redevance.

Le Grand Namur est couvert par les agents recenseurs qui ont pour missions :

- la réalisation des enquêtes en vue d'accorder les autorisations pour le placement de terrasses, bacs à glace, étals, tableaux, chevalets, appareils distributeurs, etc
- le contrôle et le recensement de cette occupation
- l'établissement et l'envoi des droits de place (Règlement communal du 19/11/07 - Redevances sur l'occupation du domaine public)

Répartition de l'occupation domaine public

	Centre-Ville	Périphérie	Total
Terrasses	126	24	150
Chevalets	227	29	256
Distributeurs	0	2	2
Etals	71	15	86

Droits de place

Description	Montant
Terrasses	91.626,50 €
Chevalets, étals, distributeurs	26.610,00 €
Terrasses exceptionnelles	3.264,00 €
Occupations commerciales diverses	8.937,62 €
Total	130.438,12 €

5.1.2. Marchés et brocantes hebdomadaires

Organisation des 8 marchés et des 2 brocantes hebdomadaires dans l'entité de Namur

Marchés		
Belgrade	Lundi	08h00 à 13h00
Salzinnes	Mardi	08h00 à 13h00
Flawinne	Mardi	14h00 à 18h30
Namur (Gare)	Mercredi	12h00 à 18h30
Boninne	Mercredi	14h00 à 19h00
Jambes	Jeudi	08h00 à 13h00
La Plante (bio, fermier et artisanal)	Vendredi	15h00 à 19h00
Namur	Samedi	08h00 à 13h00
Brocantes		
Namur (rue des Carmes)	Samedi	08h00 à 13h00
Jambes (quai de Meuse et boulevard de la Meuse)	Dimanche	6h00 à 13h00

5.1.3. Marchés exceptionnels

Organisation du traditionnel marché de l'Ascension à Jambes et du marché aux chrysanthèmes, place de l'Ange et place de l'église à Flawinne.

5.1.4. Perception des droits de place

Perception des droits de place sur les marchés et brocantes ainsi que perception de la redevance pour raccordement à l'électricité

Droits de place

Description	Montant
Marchés organisés par la Ville	375.255,00 €
Autres marchés (Village de Noël, Village provençal, Marché horticole, Arts forains)	15.393,58 €
Brocantes organisées par la Ville (Jambes, Carmes)	34.675,00 €
Autres brocantes	28.867,50 €
Total	454.191,08 €
Redevances raccordements électriques	11.900,60 €

5.1.5. Gestion administrative

- des dossiers relatifs aux ambulants (abonnements, liste d'attente, cessions d'emplacement, demandes de mutation, suspensions pour cause de maladie, application des sanctions réglementaires, ...)
- des dossiers relatifs aux brocanteurs professionnels (abonnés)

5.1.6. Brocante de Jambes

Modification des modalités des réservations et inscriptions à la brocante de Jambes : par téléphone, ~~mail~~, ~~fax~~ ou sur simple visite au bureau, dès le jeudi 8h précédant l'événement. Lorsque le jeudi coïncide avec un jour férié, les réservations débutent le 1^{er} jour ouvrable qui précède.

5.1.7. Modifications / déplacements de marchés - brocante de Jambes

- marché de Jambes :
 - déplacements des ambulants des places de la Patinoire et de la Wallonie dans l'av. Bourgmestre Jean Materne à l'occasion de l'installation des forains pour les Festivités jamboises (Ascension et Pentecôte) et à l'occasion du Trophée des Communes sportives (dernier jeudi de septembre)
 - déplacement durant deux semaines des ambulants de la place de la Wallonie dans l'av. Bourgmestre Jean Materne en raison de l'installation du chapiteau du Rallye de Wallonie
- marché de Namur :
 - adaptation du plan d'implantation du marché pour répondre aux recommandations du Service Régional d'Incendie (juillet 2013)
 - déplacement des fleuristes de la place de l'Ange vers la rue Lelièvre du 23 novembre 2013 au 4 janvier 2014 en raison de la présence de la patinoire
- brocante de Jambes :
 - suppression de l'usage du quai de Meuse (suppression de 129 emplacements de brocante) à partir du mois d'avril en raison de la présence des cabanes et matériaux du chantier du réaménagement de l'av. Bourgmestre Jean Materne
 - création de 48 nouveaux emplacements boulevard de la Meuse

5.1.8. Gens du Voyage

Perception de la redevance pour les Gens du Voyage (ponctuel)

5.2. Evénements, vie économique et règlements économiques

5.2.1. Délivrance des autorisations d'ouverture des débits de boissons et des patentes (uniquement pour les débits fixes)

- autorisations d'ouverture de boissons fermentées couplées à la délivrance de la patente : 49 unités
- autorisations d'ouverture de boissons fermentées : 1 unité
- patentes : /

5.2.2. Délivrance de l'attestation de Licence C pour la Commission des Jeux de Hasard dans l'Horeca

- attestations de Licence C : 15 unités
- demandes de renseignements pour la Commission des Jeux de Hasard : 10 unités

5.2.3. Interface entre les commerçants et l'administration communale

- aider les commerçants dans leurs démarches vis-à-vis de l'Administration en les aiguillant vers le(s) service(s) compétent(s) et en les informant sur les divers règlements communaux qui leur sont spécifiquement applicables (ex.: enseignes, permis d'urbanisme, taxes), redevances sur l'occupation du domaine public, dispositions en matière de propreté publique, etc.
- mise à jour continue du « Guide pratique à l'attention des nouveaux commerçants » dont une partie est consacrée à l'« Horeca » (guide téléchargeable sur le site Internet www.ville.namur.be - « Démarches de A à Z » - « Commerçants » - « Guide pratique à l'attention des nouveaux commerçants »)
- relayer les problèmes de certains commerçants auprès du service compétent (ex. : mobilier urbain endommagé, avaloirs bouchés, etc.)

5.2.4. Dérogations au repos hebdomadaire

Accordées aux commerçants et artisans situés dans les 21 anciennes communes non reconnues comme « centres touristiques » : 15 dérogations accordées.

5.2.5. Dérogation aux heures de fermeture obligatoires

Pas de demande sollicitée.

5.2.6. Gestion de dossiers ponctuels liés au commerce

- soutien à la 8^{ème} édition de « la Vitrine de l'Artisan » (mars), initiative de l'asbl Besace STL qui a pour but de mettre en « vitrine » une dizaine d'artisans qui représentent un exemple de réussite en les gratifiant de divers prix. Ce projet vise la promotion des métiers dits artisanaux auprès du grand public dans le but de mieux faire connaître ce segment important et de susciter des vocations auprès des jeunes, les organisateurs invitent les communes à y participer activement
- collaboration au 3^{ème} « Marché horticole » (initiative des Ets Charve) qui s'est tenu le 07 avril. Présence d'horticulteurs professionnels qui ont couvert l'espace de l'Ange d'un tapis de fleurs et d'arbustes en tout genre
- organisation, à l'Espace Beffroi, en collaboration avec l'association de gestion centre-ville GAU Namur, de la 4^{ème} édition d'« ArtisaNAMUR », le rendez-vous des artisans d'art (du 1^{er} au 5 mai). 25 artisans représentant différents métiers artistiques (aquarelles, bijoux, peluches, etc.) ont répondu à l'invitation
- participation à la promotion de la Fraise de Wépion faisant partie des atouts touristiques, culturels et économiques de la commune au travers de l'organisation du 4^{ème} « week-end de la Fraise de Wépion » qui s'est déroulé les 25 et 26 mai. Cette action a été menée en collaboration avec la Crieé et le Musée de la Fraise. A cette occasion les activités suivantes ont été programmées :
 - présence d'un stand sur le marché hebdomadaire de dégustation des fraises et distribution de bons de réduction à valoir sur l'achat de fraises auprès des commerçants ambulants et sédentaires participants
 - visites gratuites du Musée de la Fraise et du Jardin des Petits fruits à Wépion
 - portes ouvertes et vente aux particuliers à la Crieé de Wépion

- les restaurateurs, boulangers-pâtisseries et glaciers namurois participants ont adapté leur menu et leur production à cette occasion
- présence d'un stand de dégustation et de vente de fraises et de produits dérivés au Grognon, le dimanche 26 mai
- révision de la répartition des terrasses sur la place du Théâtre (juin 2013)
- participation, le 28 septembre, à « La Journée du Client », action menée par l'U.C.M. (conjointement avec son homologue néerlandophone, l'Unizo). Ce projet vise les commerçants indépendants en leur donnant l'opportunité de s'inscrire dans une dynamique de mise à l'honneur de leurs clients en leur offrant un cadeau, cette action étant purement promotionnelle. Cette troisième édition namuroise a été étendue à tout le territoire namurois en collaboration avec les associations de commerçants de Jambes, Saint-Servais et Salzinnes, ainsi qu'avec celle de la Gestion centre-ville GAU Namur. 68 commerçants au total ont participé activement à cette action
- collaboration à la 3^{ème} édition de la Bourse WinWin, le 21 novembre, au Service public de Wallonie, Boulevard du Nord à Namur. La Bourse WinWin est une bourse d'échanges réservée aux entreprises, commerçants et associations namurois. L'objectif est de conclure des « deals » sans transfert d'argent. Cet événement permet de créer des contacts entre le monde de l'entreprise et du commerce et le monde associatif, il permet également de réunir de nombreux acteurs namurois et de mettre en place des collaborations originales et inattendues
- participation à la « Semaine du commerce équitable », qui s'est tenue du 02 au 13 octobre. Cet événement rassemble associations et commerçants et met en avant le concept de commerce équitable (nord-sud mais aussi nord-nord – agriculture locale, circuit court), par des conférences, animations, petits déjeuners, apéritifs, etc. Un guide des commerces actifs dans le commerce équitable et responsable a été édité par le service
- présence du service à l'évènement « Meet In Namur » organisé par la CCI Connect (Chambre de commerce et de l'Industrie Liège-Verviers-Namur), à la Gare de Namur le 23 novembre. Evénement de réseautage et de rencontres business pour les acteurs économiques namurois
- participation au projet « Porte de Namur », installation de vitrines sur Namur et son centre-ville au Décathlon de Lives-sur-Meuse, gestion de la vitrine « Artisanat »
- répartition du subsidie développement économique entre :
 - l'asbl Les Commerçants Jambois à titre d'aide financière pour le remboursement d'une heure de stationnement (en fonction de critères propres à chaque commerçant) et la communication autour du projet
 - l'asbl Association des Commerçants de Namur à titre d'aide financière pour la promotion du centre-ville, le soutien au quartier de la rue du Pont et des Brasseurs (outils de promotion)

5.2.7. Nouvelles actions

- soutien à "l'Opération Sésame" (février 2013), organisée par l'UCM afin de sensibiliser les commerçants et les consommateurs à l'inadéquation de la pratique des portes ouvertes en période hivernale au regard des enjeux économiques et environnementaux actuels et en valorisant les bons comportements et en montrant aux consommateurs qu'ils peuvent également être actifs afin de faire cesser cette habitude
- soutien au projet de l'UCM "Commerce et éclairage performant", visant à améliorer la qualité énergétique et photométrique de l'éclairage dans le secteur du commerce de détail, en incitant les commerçants à rénover leurs installations. Ce soutien s'est traduit par l'organisation de deux réunions d'information (28 février et 07 mars) à l'attention des commerçants namurois.

Namur a été sélectionnée comme "ville-pilote" de ce projet et, de ce fait, il est offert à chaque commerçant de l'entité de pouvoir bénéficier gratuitement d'un accompagnement personnalisé destiné à évaluer de manière individuelle la pertinence économique de passer à un éclairage performant et de faire l'objet d'un soutien technique, administratif et financier.

- marché de Namur :
 - constitution d'un groupe de travail composé de représentants des commerçants sédentaires et ambulants en vue de faire des propositions de réorganisation et de dynamisation du marché de Namur et de donner un éclairage consultatif quant aux questions communales y relatives
 - organisation de 3 réunions en cours d'année
 - organisation d'élections parmi les ambulants abonnés en vue de désigner les représentants
- organisation d'un colloque « Repensons nos marchés », au Théâtre royal de Namur, le 24 octobre, en collaboration avec l'Association du Management du Centre-Ville (AMCV)

5.2.8. Réunions avec les Associations de commerçants du Grand Namur

Le Grand Namur compte 4 associations de commerçants : Jambes, Namur, Saint-Servais et Salzinnes.

- organisation et suivi des réunions qui ont pour but d'avoir un dialogue permanent « Ville-Commerçants » (thèmes abordés : illuminations, propreté publique, fêtes de fin d'année, braderies, etc.)

5.2.9. Aide aux Associations de commerçants

Apporter une aide ponctuelle aux associations de commerçants qui en font la demande, notamment dans le cadre de la mise en place d'une animation particulière (ex. : affiches, courriers, ...)

5.2.10. Participation au « Comité Interne Mobilité » (Ville)

Dossiers liés à la Mobilité : 10 réunions

5.2.11. Collaboration Forem Conseil/Ville

Mise à jour, au sein de l'Espace Citoyens, du point d'affichage des offres d'emplois. Les affichettes reprenant les offres d'emplois sont envoyées quotidiennement par mail par le Forem. La gestion de cet espace d'affichage dénommé « Espace Emplois » est assurée par le service.

5.2.12. Collaboration avec l'asbl GAU (Groupement des Acteurs Urbains)

Aide dans différents projets menés à bien par l'asbl (ex. : outil de gestion, animations lors des Fêtes de fin d'année, etc.).

L'action de l'association de gestion centre-ville se concentre sur les trois missions suivantes :

Statistiques

- établir et actualiser un état des lieux du centre-ville (répartition des commerces par secteur d'activités, etc.)
- collecter des informations auprès des utilisateurs du centre-ville pour alimenter la réflexion des services communaux en charge de projets les concernant (relevé de stationnement et taux d'occupation, flux piétons, relevé cellules vides et contacts avec enseignes cherchant une surface sur le centre-ville).

Interface

Maintenir le contact avec les commerçants du centre.

Actions

- initier de nouvelles actions et soutenir celles-ci le temps nécessaire à leur mise en route (ex. : Espace Beffroi,...)
- perpétuer les actions déjà engagées ("Ville fleurie ", 21 juillet)
- participation aux réunions du Conseil d'Administration (5 réunions) et de l'Assemblée générale (1 réunion)

5.2.13. Participation à la plate-forme locale du marché du Brabant wallon et de Namur

Cette plate-forme est l'une des 11 plates-formes locales créées à l'initiative du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie (1 par province + 1 pour la Région de Bruxelles-Capitale) qui s'adressent aux représentants des acteurs économiques locaux (PME, commerçants, grands opérateurs, consommateurs, autorités locales,...) concernés par la réglementation économique.

Ces plates-formes ont pour missions :

- d'observer le marché des biens et des services au niveau local afin de détecter et d'analyser les nouvelles pratiques commerciales, les éventuels dysfonctionnements et, si possible, de veiller à les anticiper
- de favoriser l'échange d'informations entre les acteurs économiques locaux et l'autorité fédérale compétente pour l'application de la réglementation économique
- de proposer aux autorités compétentes des réponses constructives aux problèmes rencontrés en faisant appel, au besoin, à des experts

5.2.14. Accueil et gestion du travail de stagiaires

Encadrement de stagiaires, suivi du travail et participation à leur évaluation.

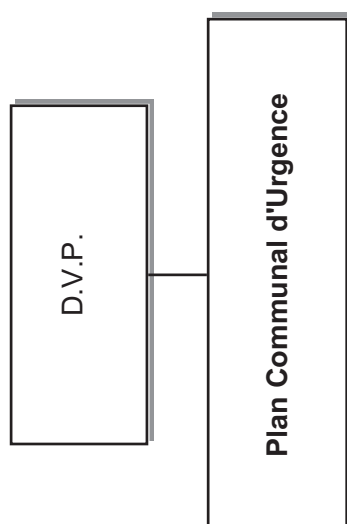
En 2013, le service a accueilli une étudiante qui a aidé à l'organisation de la manifestation « ArtisaNamur » et réalisé un mémoire sur le concept de Coworking. Le service a également encadré une étudiante en stage au Cabinet de l'Echevin, qui a réalisé un mémoire sur une démarche de City Marketing à Namur.

5.2.15. Gestion de dossiers économiques

- suivi du projet « Coworking Namur » et participation aux réunions (AG et CA) de l'ASBL Coworking
- participation au comité « Namur équitable » créé suite à l'organisation de la Semaine du Commerce équitable, afin d'obtenir la reconnaissance de Namur comme « Ville du commerce équitable »
- renforcement du réseau de contacts privilégiés auprès des acteurs économiques (BEP, Job'in, UCM, CCIN, etc.)
- collaboration étroite avec le service Urbanisme pour la gestion des permis socio-économiques, remise d'un avis sur chaque demande
- participation au groupe de travail pluridisciplinaire de l'Aménagement du Territoire pour les grands projets immobiliers, en ce qui concerne l'aspect « commerce »
- suivi du projet de centre commercial au cœur de ville « Côté Verre »
- présentation au Collège communal des projets d'implantation dans les parcs d'activité économique (P.A.E.), gérés par le BEP. Un avis favorable de principe est demandé au Collège communal, sans préjudice des permis nécessaires par la suite

- suivi du dossier « compteurs de flux piétons ». Ces compteurs ont été achetés par l'asbl de gestion de centre-ville GAU Namur fin 2011. La Ville prend en charge les frais de maintenance et de transmission des données. Contact avec l'Association du management de centre-ville (AMCV) pour les aspects financiers, techniques (lors d'accidents, etc.) et chiffrés (analyse des données)
- réflexion sur une réglementation des implantations des night-shops sur le territoire namurois : décision du Collège du 27 juin de ne pas réglementer ces implantations
- élaboration de nouveaux règlements communaux :
 - règlement sur l'occupation du domaine public
 - occupation du domaine public : règlement redevance
 - redevances sur les emplacements et le raccordement électrique sur les marchés
 - règlement redevance sur les brocantes

PLAN
D'URGENCE
COMMUNAL



1. Composition du service

- 1 fonctionnaire de la planification d'urgence
- 1 agent administratif à 4/5^{ème} temps

2. Missions permanentes

L'A.R. du 16 février 2006 relatif aux plans d'intervention et d'urgence et ses circulaires NPU1 à NPU4 ont défini le rôle et les responsabilités des communes en matière de planification d'urgence. En vertu de cette législation, chaque commune est chargée :

- d'installer une cellule de sécurité
- de désigner un fonctionnaire chargé de la planification d'urgence
- d'identifier et analyser les risques sur le territoire
- d'élaborer des plans d'urgence et d'intervention (général et particulier)
- d'organiser des exercices
- d'évaluer les risques et les situations d'urgence réelles
- de tirer les leçons par rapport aux plans d'urgence et d'intervention
- d'informer la population

La planification d'urgence est l'outil de gestion visant à permettre un engagement rapide de moyens de secours disponibles ainsi qu'à réaliser une coordination optimale de ces moyens.

2.1. Fonctionnement de la cellule sécurité

La cellule de Sécurité met à jour le plan général d'urgence lorsque cela s'avère nécessaire. Elle traite les plans particuliers d'urgence et d'intervention (ex : inondations, ...), dresse des plans d'action pour des risques spécifiques (ex. : pandémie grippale), remet un avis sur les événements à risque (Fêtes de Wallonie, ...).

Les membres permanents de cette cellule sont: le Bourgmestre (Président), le fonctionnaire chargé de la planification d'urgence et un représentant de chaque discipline (au besoin, d'autres experts en fonction de la situation d'urgence).

Les disciplines représentent un ensemble fonctionnel de missions effectuées par divers services d'intervention.

Les missions sont donc réparties en 5 disciplines:

Discipline 1: Pompiers	opérations de secours
Discipline 2: Médical	secours médicaux, sanitaires et psychosociaux
Discipline 3: Police	police du lieu de la situation d'urgence (ex. : évacuation des lieux)
Discipline 4: Logistique	appui logistique (coordination des services communaux)
Discipline 5: Information	communication à la presse, à la population

2.2. Profil et missions du Fonctionnaire chargé de la planification d'urgence

Le Fonctionnaire chargé de la planification d'urgence travaille sous l'autorité du Bourgmestre en raison de son rôle de soutien et de conseil auprès de cette autorité. Son profil doit répondre à des capacités de coordination, de communication et de direction évidentes.

Il est plus qu'un simple secrétaire pour la cellule de Sécurité (et du Comité de coordination pendant la situation d'urgence). Il est le point de contact communal pour la planification d'urgence et le véritable moteur de l'exercice des missions de planification d'urgence du Bourgmestre.

Sa tâche première est de coordonner tous les travaux relatifs aux plans d'urgence et de la cellule de Sécurité :

- mise en place et suivi de la cellule de Sécurité communale
- rédaction et suivi du Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI), des Plans particuliers ainsi que le suivi des Plans mono disciplinaires élaborés par les disciplines
- mise en place d'un local fonctionnel pour le Comité de coordination communal
- suivi et implémentation de la réglementation
- gestion préventive des événements à risque
- organisation et accompagnement des exercices
- (...)

3. Programmes de subsistance

Néant.

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget Page
131/124MS-48	Mesures de sécurité – hygiène	42

5. Rapport d'activités

Réunions de cellule de Sécurité	10
Réunions hors cellules de Sécurité	69
Evénements soumis à la Cellule de sécurité	72
Crises gérées	2